

Québec, le 29 juillet 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-06-022 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 juin dernier, concernant divers document en lien avec l'échangeur de la Montée des Pionniers de l'autoroute 640.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre du 2 août 2005, 1 page;
2. Lettre du 13 septembre 2005, 1 page;
3. Lettre du 29 septembre 2005, 2 pages;
4. Courriel du 10 mars 2006, 1 page;
5. Rapport d'inspection du 12 septembre 2006, 20 pages;
6. Compte rendu téléphonique du 11 octobre 2006, 1 page;
7. Chaîne de courriel se terminant le 11 octobre 2006, 2 pages;
8. Compte rendu de conversation téléphonique du 13 octobre 2006, 1 page;
9. Compte rendu de conversation téléphonique du 13 octobre 2006, 1 page;
10. Compte rendu de conversation téléphonique du 13 octobre 2006, 1 page;
11. Rapport d'inspection du 17 octobre 2006, 36 pages;
12. Chaîne de courriel se terminant le 25 octobre 2006, 1 page;
13. Compte rendu téléphonique du 27 octobre 2006, 1 page;
14. Compte rendu téléphonique du 7 novembre 2006, 1 page;
15. Note au dossier du 8 novembre 2006, 1 page;
16. Chaîne de courriels se terminant le 28 novembre 2006, 2 pages;
17. Compte rendu de conversation téléphonique du 21 décembre 2006, 1 page;
18. Courriel du 31 janvier 2007, 1 page;
19. Rapport d'inspection du 26 février 2007, 16 pages;
20. Rapport d'inspection du 1^{er} mars 2007, 13 pages;
21. Chaîne de courriels se terminant le 5 mars 2007, 3 pages;
22. Rapport d'inspection du 11 mars 2008, 7 pages;
23. Note au dossier du 13 mars 2008, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, après vérification, nous sommes dans l'incapacité de retracer l'*Accusé de réception* du 9 mars 2006 ainsi que la *Fiche d'inspection* du 4 juillet 2006, et, par conséquent, de vous remettre ces documents.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-eve.gravel-nadon@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (25)



Repentigny, le 2 août 2005

Monsieur Daniel Dorais, directeur
Ministère des Transports du Québec
Direction de Laval -Mille-Îles
1725, boul. Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7

Objet : Échangeur autoroute 640- Terrebonne

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 5 juillet 2005 ainsi qu'aux rencontres des 19 et 22 juillet 2005 relativement au projet cité en objet.

Nous vous confirmons par la présente que le projet soumis n'est pas soustrait à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'entente administrative. En effet, puisque les travaux projetés sont situés dans un milieu humide clairement défini, un certificat d'autorisation est requis préalablement à tout travaux.

En ce sens, nous avons également convenu lors de ces rencontres que votre Ministère procéderait à une caractérisation supplémentaire de l'ensemble du milieu humide affecté par les travaux et localisé au nord de l'autoroute 640. Des courriels ont d'ailleurs été transmis à M. Doris Mercier, ing. à ce sujet.

Nous comprenons que cette étude sera disponible au début septembre. Sur réception de celle-ci ainsi que de la demande complète, nous serons en mesure de procéder à l'analyse de votre projet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marc Léger, ing.
Directeur adjoint

ML/sc

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131



Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 13 septembre 2005

Monsieur Daniel Dorais, directeur
Ministère des Transports
1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7

**Objet : Demande de certificat d'autorisation
Projet de construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de
l'autoroute 640 et de la montée des Pionniers à Terrebonne**

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 12 septembre 2005 votre demande datée du 9 septembre 2005 concernant l'objet mentionné en rubrique.

Votre demande a été transmise à monsieur Jacques Levasseur, ing., qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires sont nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité.

Veuillez noter que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci.

Tel que convenu lors de notre rencontre du mois de juillet dernier, nous procéderons avec diligence afin que les travaux projetés puissent se réaliser avant la période hivernale.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Levasseur au (450) 654-4355, poste 245.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Léger, ing.
Directeur adjoint

ML/lb

c.c. Madame Chantal Côté (MRNF)

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

Repentigny, le 29 septembre 2005

Monsieur Robert Montplaisir, biologiste
Direction de Laval-Mille-Îles
Ministère des Transports du Québec
1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec)
H2S 2K7

Objet : Demande de certificat d'autorisation – Échangeur 640 à Terrebonne
Informations complémentaires

Monsieur,

Après analyse de votre demande de certificat d'autorisation, reçue le 12 septembre dernier, concernant la construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de l'autoroute 640 et de la montée des Pionniers, à Terrebonne, nous avons quelques interrogations et précisions à vous soumettre sur les aspects techniques du projet.

Et, ce sont :

- L'annexe 3 au document 112, concernant la **barrière à sédiments** à mettre en place autour de la zone des travaux (à 5 mètres de part et d'autre de l'emprise), est manquante. Veuillez fournir plus de détails sur cette barrière, laquelle devra être installée préalablement au début des travaux, et non pas, tel que mentionné à l'article 4.3 : « aussitôt que les conditions le permettent et si possible avant l'importation des matériaux de remblais ». Cette barrière devra être efficace et maintenue opérationnelle jusqu'à ce que tous les travaux soient complétés et que la végétation soit reprise;
- Veuillez fournir plus de détails sur la **stabilisation temporaire** des sols avant la période hivernale (article 11.0). Mise en place de matelas de paillis, nattes, etc., sur toutes les surfaces dénudées;
- On devra s'assurer que les mélanges d'**ensemencement** utilisées ('indigo pionnier plus' et 'H-3') ne contiennent pas d'espèces compétitrices à celles présentes dans les milieux humides adjacents;

...2

Bureau de Lanaudière

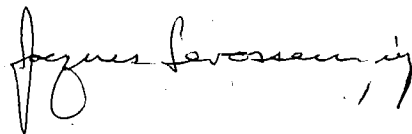
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

- Sur quels **plans sont indiqués les arbres à planter** (document 180) (frênes de Pennsylvanie et érables rouges)? À quels endroits sont-ils prévus?;
- Détailler comment sera réalisé la **restauration de l'ancien chemin des Quarante-Arpents** (démantèlement, protection, mise en place de terre organique, type d'ensemencement et de plantation, etc.);
- Préciser comment sera réalisé la **surveillance des travaux** afin de s'assurer que toutes les mesures prévues aux devis ainsi qu'à l'étude environnementale sont effectivement et rigoureusement bien appliquées.

Veillez nous fournir les précisions à nos interrogations afin que nous puissions poursuivre notre analyse et s'assurer de l'acceptabilité environnementale de ce projet et vous délivrez, le cas échéant, le certificat d'autorisation requis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jacques Levasseur, ing.

JL/jl

Léger, Marc

De: Léger, Marc

Envoyé: 10 mars 2006 15:31

À: 'Fondation rivières'

Objet: RE : échangeur A-640 à Terrebonne

Bonjour Monsieur Gauthier,
Nous accusons réception de votre correspondance du 9 mars 2006 relativement au dossier d'échangeur sur l'autoroute 640 à Terrebonne.

Soyez assuré que votre correspondance sera analysée avec diligence et que nous y donnerons les suites appropriées dans les plus brefs délais.

Recevez, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Léger, ing.

Directeur adjoint

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et des Parcs

100, boul. Industriel

Repentigny (Québec)

J6A 4X6

tél: (450) 654-4355 poste 278

fax: (450) 654-6131

marc.leger@mddep.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-14-01-10561-00
Numéro intervention SAGO : 300303452

DATE DE RÉDACTION : 13 septembre
2006

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 12 septembre 2006

INSPECTEUR : Francis Boulanger

ACCOMPAGNÉ DE : Mme. Catherine Greaves (MRNFP)

LIEU INSPECTÉ

Chantier de construction de l'échangeur entre
l'autoroute 640 et le quartier entourant le
centre hospitalier Pierre Le Gardeur situé au
911 montée des Pionniers à Terrebonne
secteur Lachenaie.

ADRESSE POSTALE (si différente)

Ministère des Transport du Québec
Direction de Laval-Mille-Îles
1725, Blv Le Corbusier
Laval, Qc
H7S 2K7
(contact : M. Robert Montplaisir, biologiste)

PLAIGNANT(E) : N/A (x) Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

53-54
compagnie GTS.

450 664-4460 bureau

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (x) Nombre : (28) CROQUIS (x) PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1. Figure 3 du document de Genivar
- 2.

BUT(S) : Suivi des travaux effectués dans le cadre de l'autorisation émise par le
MDDEP afin de réaliser l'échangeur donnant accès à l'autoroute 640.

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-10561-00

DATE DE RÉDACTION : 13 septembre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

11h35 à 13h00 et 13h25 à 14h00

Suite à l'émission d'un certificat d'autorisation le MTQ a débuté les travaux de construction d'un échangeur pouvant desservir l'autoroute 640 et le quartier entourant le centre hospitalier Pierre Le Gardeur à Terrebonne, secteur Lachenaie.

Dans ce rapport, les description des sections du chantier seront effectuées en fonction des nouveaux ponceaux projetés tels que décrits dans la figure 3 du document soumis par la firme Genivar : Évaluation environnementale du projet de construction d'un nouvel échangeur à l'angle de l'autoroute 640 et de la Montée des Pionniers à Terrebonne.

En arrivant sur les lieux, nous avons effectué une inspection à pied à partir de la jonction de l'extrémité du Blv Lucille Teasdale et des bretelles d'accès à l'autoroute 640 Est près du ponceau #7 (Photo #1) puis nous avons procédé vers le nord jusqu'à la jonction des branches d'accès de l'autoroute 640 ouest puis vers l'Est à travers le boisé vers le lieu d'aménagement du viaduc. En après-midi, nous sommes allés au site des travaux qui avaient lieux du coté nord de la 640 afin de vérifier les bretelles qui desservent l'autoroute 640 direction Ouest.

Voici les éléments principaux de l'inspection.

Site entre l'extrémité du Blv Lucille Teasdale et bretelle d'accès à 640 Est :

À cet endroit, nous avons pu constater qu'un des ponceaux traversant la voie aménagée était partiellement obstrué sur l'un de ses cotés par des copeaux de bois, des branches et de la terre. (Photos 7 & 8).

Site situé entre les ponceaux 7 et 9-20 :

Terrain recouvert de copeaux de bois à environ 80% suivant les travaux de coupe (photos # 2 & 3).

Site à l'ouest du ponceau 9 et à l'est du ponceau 20, extrémités des bretelles d'accès de l'autoroute 640 direction Est.

Ces deux sites sont également recouverts de copeaux de bois et de branches sur environ 80% de leur surface. Le site à l'est du ponceau 10 correspond à l'endroit où le ruisseau de feu arrive dans le milieu humide. Un pont piétonnier temporaire a été aménagé à cet endroit afin de traverser le ruisseau. (photo #4) Les travaux de débroussaillage ont été réalisés à cet endroit dans la rive du ruisseau de feu et apparemment sans mesures de mitigation.

Également, nous avons remarqué que les barrières à sédiments n'étaient pas installées aux endroits mentionnés précédemment. (Photos #9, 10 & 11)

Boisé entre les bretelles de l'autoroute 640 direction Est et viaduc.

Dans cette portion du terrain, aucune intervention n'a été faite, cependant une section où une des plantes présente sur la liste des plantes à statut précaire a été ceinturé avec du ruban jaune du MTQ. (photo #12)

Viaduc section Sud de la 640

Au moment de l'inspection, un tas de terre était en train d'être aménagé entre les ponceaux 14 et 8. (photos #5 & 27) de chaque côté du site des travaux, des barrières à sédiments avaient été aménagées. (photo #13)

Viaduc, Est du ponceau 19.

À cet endroit les travaux rejoignent encore un tronçon du ruisseau de feu. Sur place, nous avons pu constater que les travaux de décapage avaient été effectués jusque dans la rive et le littoral du ruisseau de feu de chaque côté de ce dernier. (photos # 6, 14, 15, 16 & 17)
Des traces de machinerie à chenille allaient jusque dans le littoral du ruisseau et le sol avait été laissé à nu.

À ce moment de l'inspection, nous avons rencontré ⁵³⁻⁵⁴ . Il nous explique entre autre qu'ils n'ont pas traversé le ruisseau de feu près du ponceau 19 avec de la machinerie lourde mais il confirme que des travaux de décapage ont eu lieu à cet endroit. Il mentionne également que la trousse contre les déversements va arriver sur place dès le lendemain, je lui ai laissé ma carte et lui ai demandé de me contacter dès que la trousse arrivera.

Il mentionne également que le travail est plus difficile du côté nord de la 640 étant donné que le milieu est plus spongieux à cet endroit. Une des conséquences de cette situation est que l'aménagement de la voie a nécessité plus de matériel de remblai que les travaux au sud. En terminant, il mentionne que le pipeline de gaz naturel rencontre le chantier à 5 endroits et que le nécessaire a été fait afin de réaliser les travaux de façon sécuritaire. Il mentionne en terminant que la terre utilisée pour le remblai provient de la carrière de la compagnie Lafarge à Montréal.

Sud du ponceau 14 jusqu'à l'intersection avec le Blv. Lucille Teasdale.

Sur ce tronçon, nous avons remarqué 4 ponceaux dont le ponceau qui permet le passage du ruisseau de feu sous la route aménagée et vers son embouchure au ponceau sous l'autoroute 40. Les ponceaux observés paraissaient tous nécessiter quelques correctifs pour être selon les normes mais la plupart étaient installés sur des fossés. Il faut souligner que ces ponceaux ne font pas nécessairement partie intégrante du présent dossier. (Photos #18, 19 & 20)

Aménagements reliés à un autre dossier (7450-14-01-10464-00)

Cependant, le ponceau installé sur le tracé du ruisseau de feu ne paraissait pas conforme aux bonnes pratiques recommandées. En effet, le remblai réalisé de chaque côté du tuyau a été aménagé avec du matériel friable qui se brise en sable très fin qui peut être lessivé facilement. Également, les rives de chaque côté du ponceau avaient été travaillées afin d'aménager des pentes douces, les sols travaillés avaient été laissés à nu et des monticules de terre provenant de l'excavation avaient été déposés près du haut du talus sur la rive droite du ruisseau. (Photo #21, 22, 23 & 24)

à 13h25, nous nous sommes dirigés vers les travaux qui avaient lieu sur le côté nord de l'autoroute 640.

Ouest du ponceau 1, accès au chemin des Quarante Arpents direction Ouest:

Les travaux de coupe avaient débutés sommairement au moment de l'inspection, une enclave de quelques mètres avait été effectuée dans le boisé.

Sud du ponceau 4, bretelles d'accès à l'autoroute 640 direction Ouest.

Aucun ouvrage constaté au moment de l'inspection.

Ouest du ponceau 2, accès au chemin des Quarante Arpents direction Est.

À cet endroit, les travaux de coupe de bois semblaient terminés, le remblai effectué pour l'aménagement du chemin était assez avancé. Nous avons remarqué cependant qu'il n'y avait aucune barrière à sédiments d'installées le long de ce site. (photo #25)

Viaduc section Nord de la 640.

À cet endroit également, les travaux étaient avancés, des camions venaient déverser de la terre et de la machinerie lourde effectuait diverses tâches (Photo #28). Nous avons remarqué que les barrières à sédiments sur cette portion du chantier n'allaient pas jusqu'au bord du chemin. (photo #26) Le surintendant des travaux qui était sur place nous donna l'assurance que la situation serait corrigée le soir même.

Également, 53-54 nous expliqua comment les travaux de déboisement étaient réalisés dans l'emprise. Il expliqua que la coupe de la végétation fut effectuée souvent de façon manuelle pour le chantier du côté Nord de la 640 étant donné que le sol était trop spongieux pour la machinerie. Par la suite, les branches et les arbres étaient poussés le long du chemin au moyen d'une pelle mécanique et finalement, les barrières à sédiments étaient installées.

Nous avons demandé pourquoi aucune barrière n'était présente dans la section à l'ouest du ponceau 2, il a répondu que les travaux d'installation des barrières n'étaient pas encore rendu à cet endroit.

Par la même occasion, nous lui avons demandé pourquoi les copeaux de bois avaient été laissés sur le sol dans la section de la bretelle d'accès à l'autoroute 640 direction Est. Il a répondu qu'ils avaient eu une dérogation au CA afin de pouvoir laisser les copeaux sur le sol, il a ajouté que les copeaux seraient remblayés mais que cela ne causait pas de problèmes étant donné qu'un ingénieur du projet lui avait dit que cette section serait inondée et que le bois submergé ne se dégradait pas.

En réponse nous avons mentionné que nous allons devoir vérifier ses dires à la lumière du dossier mais 53-54 a ajouté par la suite que ce n'était pas nécessaire car cette portion du terrain serait finalement excavée car le sol était à un niveau trop haut et donc les copeaux de bois seraient excavés par la même occasion.

Note :

Les photos incluses dans ce rapport ont été prises avec un appareil photo numérique Canon A75. Le montage des photos en format panoramique a été réalisé avec le logiciel Panorama Maker 3.0.

3. CONCLUSION

En général, l'aspect du chantier était bien circonscrit et ne paraissait pas au moment de l'inspection causer des dommages supplémentaires au milieu humide environnant.

Durant l'inspection, nous avons remarqué divers éléments qui seront à approfondir et à vérifier de façon régulière :

Retrait des copeaux de bois, des branches et des arbres et arbustes qui étaient laissés sur le site au moment de l'inspection avant le début du reste des travaux de remblai.

Également, vérification des dires du surintendant concernant les copeaux de bois laissés sur le sol au niveau de la bretelle du côté sud.

Travaux dans la rive et le littoral des différents tronçons du ruisseau de feu sans mesures de mitigation apparentes.

Manque de barrières à sédiments à certains endroits dans le périmètre de la zone des travaux.

Entretien des ponceaux présents sur la chantier afin d'éviter des débordements

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande qu'un suivi de ce chantier soit effectué au minimum aux deux semaines étant donné que les travaux avancent très rapidement. Cependant, il faut souligner qu'une tournée complète du site nécessite environ 3 heures.

Je recommande également :

- de demander à ce que l'entrepreneur se procure des balles de foin à utiliser pour renforcer les barrières à sédiment qui pourraient céder en cas de fortes pluies et pour éviter de laisser les sols à nu de part et d'autre du ruisseau de Feu.
- Que les barrières à sédiment prévues soient installées rapidement avant que la pluie ne puisse lessiver les remblais.
- De vérifier avec l'entrepreneur à ce que les résidus de coupe soient retirés adéquatement du site avant d'effectuer des remblais.
- Qu'un suivi soit effectué dans le dossier qui concerne les aménagements du ruisseau de Feu en aval de la zone des travaux du présent dossier.
- De s'assurer que la suite des travaux qui nécessitent des interventions dans la rive et le littoral du ruisseau de feu soient accompagnés de mesures de mitigation efficace.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :	Francis Boulanger		DATE 19 septembre 2006
- VÉRIFIÉ PAR :	Robert Rochon		16 octobre 2006

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Document1

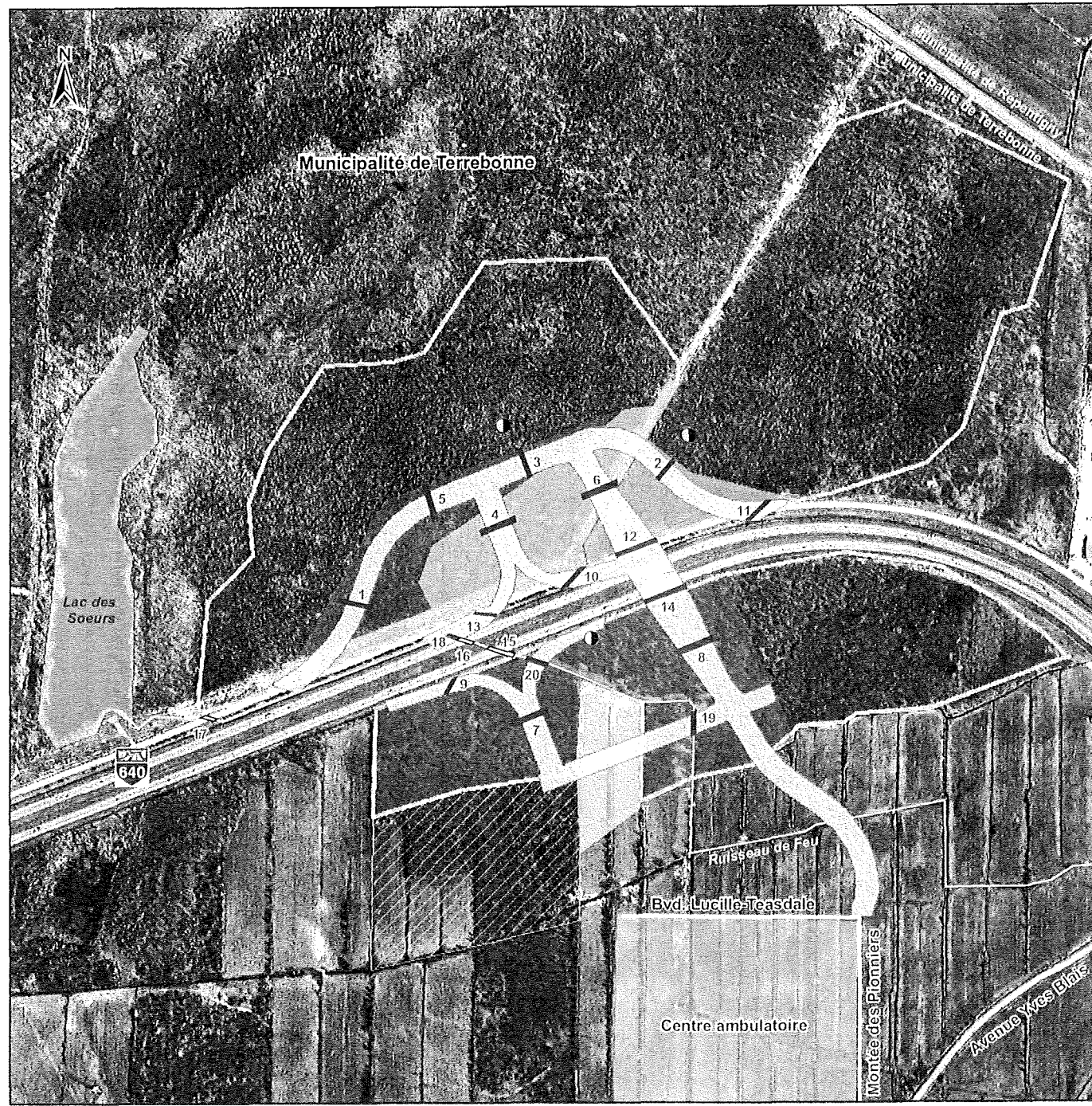


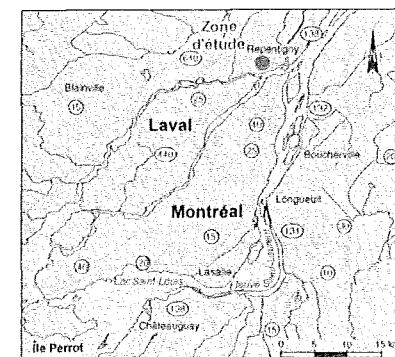
Figure 3

Évaluation environnementale du projet de construction d'un nouvel échangeur à l'angle de l'autoroute 640 et de la Montée des Pionniers à Terrebonne.

ZONE DES TRAVAUX DE L'ÉCHANGEUR PROJETÉ

Groupements

- Érablière rouge
 - Frénaie de Pennsylvanie
 - Marais à phragmite
 - Champ humide
- Espèce à statut précaire**
- Dryoptère de Clinton (à confirmer)
- Autres**
- Zone des travaux
 - Ponceau (nouveau)
 - Ponceau (existant)
 - Numéro du ponceau
 - Zone de développement domiciliaire
 - Limite de la grande zone marécageuse
 - Limite municipale



1 : 10 000

0 150 300 metres
Projection : MTM, NAD83, fuseau 8

Source :
Orthophotographie : 99800158F08.tif, Photocartothèque, MRNFP
Fichier GENIVAR : Fig_3_Projet_050622.mxd

Juin 2005



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 1

Note : Vue d'ensemble du site depuis la jonction de la bretelle d'accès à l'autoroute 640 Est et la rue Lucille Teasdale.

Référence photo : ins 12 sept 2006 001.jpg à ins 12 sept 2006 003.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 2

Note : Vue d'ensemble du site depuis la bretelle d'accès à l'autoroute 640 Est . On remarque que le sol à cet endroit est recouvert de copeaux de bois.

Référence photo : ins 12 sept 2006 007.jpg à ins 12 sept 2006 010.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 3

Note : Vue vers le Nord des voies d'entrée et sortie de l'autoroute 640 Est. On remarque que le sol à cet endroit également est recouvert de copeaux de bois.

Référence photo : ins 12 sept 2006 011.jpg à ins 12 sept 2006 012.jpg





Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 4

Note : Vue d'ensemble du tronçon du ruisseau de Feu destiné à recevoir le ponceau #20 à l'extrémité de la voie de sortie vers l'autoroute 640 direction Est. On remarque que des travaux de débroussaillage ont eu lieu à cet endroit dans la rive du ruisseau de Feu.

Référence photo : ins 12 sept 2006 016.jpg à ins 12 sept 2006 018.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 5

Note : Aménagement du site de construction du viaduc, portion du coté sud de la 640.

Référence photo : ins 12 sept 2006 020.jpg à ins 12 sept 2006 023.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 6

Note : Vue vers l'Est de la portion du chantier bordant le ruisseau de feu au niveau du ponceau #19.

Référence photo : ins 12 sept 2006 024.jpg à ins 12 sept 2006 025.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 7

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 004.jpg

Note : Ponceau présent sur la voie
d'accès des bretelles d'entrées et sortie de
l'autoroute 640 direction Est. Coté aval.



Photo # : 8

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 005.jpg

Note : Ponceau présent sur la voie
d'accès des bretelles d'entrées et sortie
de l'autoroute 640 direction Est. Coté
amont.

Photo # : 9

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 013.jpg

Note : Vue d'ensemble de la bretelle
d'entrée vers l'hôpital depuis la 640.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 10

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 014.jpg

Note : Extrémité de la voie d'accès vers le CHPLG depuis la 640. On remarque le sol recouvert de copeaux de bois.



Photo # : 11

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 015.jpg

Note : Extrémité de la voie d'accès vers le CHPLG depuis la 640. Débroussaillage de l'emprise.



Photo # : 12

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 019.jpg

Note : Identification d'un flot ou des plantes sur la liste des espèces à statut précaire ont été identifiées.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 13

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 023.jpg

Note : Barrière à sédiment installée du coté Ouest des travaux de construction du viaduc.



Photo # : 14

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 026.jpg

Note : Tronçon du ruisseau de Feu au niveau du ponceau #19, vue vers l'Ouest. On remarque des traces de machinerie dans la rive du ruisseau.

Photo # : 15

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 027.jpg

Note : Traces de chenilles de machinerie lourde descendant jusque dans le littoral du ruisseau de feu près de la jonction du ponceau #19 du coté Est du ruisseau.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 16

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 028.jpg

Note : Traces de chenilles de machinerie lourde descendant jusque dans le littoral du ruisseau de feu près de la jonction du ponceau #19 du côté Est du ruisseau.

Autre angle.



Photo # : 17

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 029.jpg

Note : Vue générale du tronçon du ruisseau de feu près de la jonction du ponceau #19. Vue générale des traces de machinerie observées.

Photo # : 18

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 030.jpg

Note : Ponceau aménagé dans le prolongement de la montée des Pionniers.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 19

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 031.jpg

Note : Ponceau aménagé dans le prolongement de la montée des Pionniers



Photo # : 20

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 032.jpg

Note : Ponceau aménagé dans le prolongement de la montée des Pionniers

Photo # : 21

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 033.jpg

Note : Ponceau aménagé dans le prolongement de la montée des Pionniers sur le parcours du ruisseau de Feu. On note que l'empierrement derrière le tuyau est fait d'un matériel friable et fin.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 22

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 034.jpg

Note : Vue vers l'aval du ruisseau de Feu depuis le ponceau installé sur ce dernier dans le prolongement de la montée des Pionniers. On remarque que le ruisseau a été creusé et aucun ouvrage de stabilisation n'a été installé après les travaux.



Photo # : 23

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 035.jpg

Note : Vue vers l'amont du ruisseau de feu depuis le ponceau installé sur ce dernier dans le prolongement de la montée des Pionniers. Idem que la description de la photo 22.

Photo # : 24

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 036.jpg

Note : Vue vers l'aval du ruisseau de feu depuis le ponceau installé sur ce dernier dans le prolongement de la montée des Pionniers. On remarque que matériel d'excavation du ruisseau a été laissé sur le haut du talus de la rive du ruisseau.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

Date : 12 septembre 2006

N/D : 7450-14-01-10561-00

Photo # : 25

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 037.jpg

Note : Vue vers l'accès à la montés des
40 Arpens depuis la 640 direction Ouest.
Photo depuis la position du ponceau #11.

On remarque que les barrières à
sédiments ne sont pas encore installées
aux abords de cette portion du chantier
lors de l'inspection.



Photo # : 26

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 038.jpg

Note : Barrière à sédiment incomplète
aux abords du chantier de construction
du viaduc du coté Nord de la 640.



Photo # : 27

Réf. Photo : ins 12 sept 2006 039.jpg

Note : Vue du chantier d'aménagement
du viaduc du coté Sud de la 640.



Nom : Échangeur 640/ CHPLG

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7450-14-01-10561-00 Date : 12 septembre 2006 Photo # : 28

Note : Vue d'ensemble des travaux de construction du viaduc du côté Nord de l'autoroute 640.

Référence photo : ins 12 sept 2006 040.jpg à ins 12 sept 2006 042.jpg



Photographié par : Francis Boulanger

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-10-11

HEURE : 13h54

NOM DE L'INTERLOCUTEUR : Carl Denis


NO. DE TÉLÉPHONE : 450-680-6333 poste 286

REPRÉSENTANT DE: Ingénieur du Ministère des transports du Québec

OBJET : Échangeur 640-Copeaux de bois

Monsieur Denis m'a rappelé suite au message que je lui ai laissé, le jour même, sur sa boîte vocale. Je lui demande si c'était lui qui avait eu une permission de notre Ministère lui permettant de laisser une épaisseur de 2 cm de copeaux de bois dans la zone des travaux de l'échangeur. Monsieur Denis me répond que cet échange entre le MTQ et le MDDEP a eu lieu au début des travaux (août 2006) 53-54 . C'est Monsieur Richard Laparé, biologiste au MTQ qui s'occupait du dossier à ce moment. Je demande à Monsieur Carl Denis s'il avait une preuve écrite de cette dérogation au devis 112, document faisant partie du certificat d'autorisation de 22 juin 2006. Il me répond que c'est une permission verbale de notre Ministère qu'ils ont reçue. Je lui mentionne que je vais faire les recherches de mon côté afin de trouver la personne qui aurait discuté avec Monsieur Laparé. Il me dit que Monsieur Laparé revient au bureau demain et qu'il lui parlera de ce problème de copeaux de bois.

MB/mb


Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs industriel et municipal

Bruneau, Mylène

De: Léger, Marc
Envoyé: 11 octobre 2006 14:49
À: Bruneau, Mylène
Objet: TR : Échangeur de l'autoroute 640 - Centre hospitalier Legardeur

-----Message d'origine-----

De : Léger, Marc
Envoyé : 9 août 2006 15:32
À : 'richard.lapare@mtq.gouv.qc.ca'
Objet : TR : Échangeur de l'autoroute 640 - Centre hospitalier Legardeur

tel qu'indiqué au téléphone

Marc Léger, ing.

Directeur adjoint
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
J6A 4X6
tél: (450) 654-4355 poste 278
fax: (450) 654-6131
marc.leger@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Levasseur, Jacques
Envoyé : 9 août 2006 11:40
À : Léger, Marc
Objet : RE : Échangeur de l'autoroute 640 - Centre hospitalier Legardeur

O.K., l'idée est de ne pas avoir de débris ou de copeaux dans les zones à conserver (marécage) et de ne pas enfouir les débris ligneux à l'intérieur de l'emprise. Autrement dit, le bois et les résidus doivent être disposés à l'extérieur du secteur marécageux.

Salut,

Jacques Levasseur, ing.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de la Mauricie
100, rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 371-6581, poste 2043
Télec.: (819) 371-6987

courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Léger, Marc

Envoyé : 9 août 2006 11:23

À : Levasseur, Jacques

Objet : TR : Échangeur de l'autoroute 640 - Centre hospitalier Legardeur

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-10-13
HEURE : 9h35
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : Richard Laparé
NO. DE TÉLÉPHONE : 450-680-6333 poste 258
REPRÉSENTANT DE : Biologiste au Ministère des transports du Québec
OBJET : Copeaux de bois / Échangeur 640

Après lui avoir laissé un message le 12 octobre, Monsieur Laparé me rappelle pour me parler de la discussion qu'il a eue au début des travaux avec Marc Léger de notre Ministère. Il me souligne que c'est M. Léger qui lui a dit qu'il pouvait laisser une petite quantité de copeaux de bois dans la zone des travaux et que celui-ci a la mémoire courte. Je lui répond que Monsieur Léger m'a dit qu'il n'était pas question de laisser une certaine épaisseur (2 cm) mais de retirer le plus possible les copeaux de déchetage avant de remblayer. Il m'explique qu'au début c'était sensé être de l'abattage normal et qu'ils ont finalement utilisé une déchiqueteuse. C'est pourquoi il y a plus de copeaux de bois que supposé. Je lui répète que selon le devis 112, il fallait retirer les copeaux de bois dans la zone des travaux et à l'extérieur de celle-ci. Il me répond que les ingénieurs qui gèrent le chantier sont entièrement conscients du résultat négatif qui peut être engendré en laissant les copeaux se dégrader sous le remblai. Monsieur Laparé dit qu'il n'est pas encore allé sur le terrain afin de vérifier la zone des travaux. Je lui demande de se rendre dans la zone des travaux afin de constater la quantité de copeaux de bois laissée un peu partout sur le terrain. Je termine la conversation en disant que j'allais le rappeler lundi.

Il m'a aussi dit qu'ils s'occuperaient de faire enlever les débris de
l'autre côté des barrières de sédiments.

MB/mb

Mylène Bruneau
Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs industriel et municipal

13H40: message pour la délimitation Dryopteris de Clinton
secteur Nord.

15H16: Il me dit qu'il n'a pu aller sur le terrain, il ira la semaine prochaine.
Il me rappelle pour me dire que les travaux de débordement sont
fait et que les colonies de Dryopteris sont à 50m de la zone de travaux.

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-10-13
HEURE : 13h32
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE :
REPRÉSENTANT DE: 53-54 / CIMA
OBJET : Échangeur 640 / Terrebonne

Absence du ponceau # 4 / secteur Nord

Je mentionne à 53-54 que lors de mon inspection du 11 octobre j'ai constaté que le ponceau # 4 du secteur Nord n'était pas installé. Il me répond que ce dernier ainsi que certains autres seront installés plus tard car ils les posent après avoir remblayé car le milieu est trop humide et il y a encore de la circulation sur le chemin des 40-Arpents.

Numéro d'Urgence-Environnement et trousse d'urgence

Je lui demande si le numéro d'Urgence Environnement est affiché clairement dans les roulottes de chantier. Il m'indique que oui et qu'il en fera une copie à GTS. Je lui demande s'il sait où est maintenant placée la trousse d'urgence en cas de déversement. Il me répond qu'elle est au centre de la 640 car ils font des travaux pour les piliers. Je lui dis qu'il en faudrait une deuxième pour la section Nord. Il me réfère à Monsieur 53-54 du contrôle technique de GTS.

Site de ravitaillement

Je m'informe aussi de l'endroit où ils effectuent le ravitaillement en carburant de la machinerie. Il me répond que la machinerie lourde est souvent ravitaillée sur place dans la zone des travaux et les véhicules le sont dans les sablières ou les carrières. Je lui mentionne qu'ils doivent avoir un site de ravitaillement situé à 30 mètres et plus du milieu humide en cas de déversement. Il prend cela en note et m'indique qu'il en fera part au personnel de chantier.

MB/mb


Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs industriel et municipal

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-10-13
HEURE : 13h35
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE : 53-54
REPRÉSENTANT DE: GTS
OBJET : Échangeur 640 / Terrebonne


Trousse d'urgence

Je lui demande s'il est possible de commander une seconde trousse d'urgence en cas de déversement pour le secteur Nord du chantier. Il en commandera une et dès sa réception, il me téléphonera. Je lui demande s'il connaît la longueur des rouleaux absorbants contenus dans la trousse. Il me dit qu'il m'enverra par télécopieur la fiche technique de cette trousse.

Ponceaux / Ruisseau de feu

Je lui demande aussi de me contacter avant d'installer les trois ponceaux sur le ruisseau de feu afin que je puisse assister à leur installation et m'assurer des mesures de mitigation prises.

MB/mb


Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs industriel et municipal

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2006-10-06 et 2006-10-11		Arrivée : 14h04 et 15h32
INSPECTEUR : Mylène Bruneau		Départ : 16h45 et 18h04
ACCOMPAGNÉ DE : Seulement le 6 octobre / Francis Boulanger (bureau de Laval) et Catherine Greaves (MRNF Lanaudière)		
LIEU INSPECTÉ Chantier de construction de l'échangeur entre l'autoroute 640 et le quartier entourant le centre hospitalier Pierre Le Gardeur situé au 911, Montée des Pionniers Terrebonne (secteur Lachenaie)		ADRESSE POSTALE (si différente) Ministère des Transports du Québec Direction de Laval-Mille-Îles 725, Boul. Le Corbusier Laval, Québec, H7S 2K7 (contact M. Robert Montplaisir, biologiste)
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : 1 ^e ligne : 6 octobre 2006 2 ^e ligne : 11 octobre 2006		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
53-54	53-54 / CIMA / GTS	53-54
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 36 CROQUIS <input checked="" type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input checked="" type="checkbox"/>		
1. Lettre adressée à la ville de Terrebonne 2. Lettre adressée au Ministère des Transports du Québec		
BUT(S) :	Suivi des travaux effectués dans le cadre du certificat d'autorisation du 22 juin 2006 émis par le MDDEP afin de construire l'échangeur sur l'autoroute 640 à Terrebonne.	

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

MISE EN CONTEXTE

Suite à l'émission d'un **certificat d'autorisation le 22 juin 2006**, le Ministère des Transport du Québec (MTQ) a débuté les travaux de construction de l'échangeur de l'autoroute 640 pouvant desservir le centre hospitalier Pierre Le Gardeur à Terrebonne (CHPLG) (secteur Lachenaie) et le quartier domiciliaire connexe.

Une première inspection a été réalisée par M. Francis Boulanger du MDDEP du bureau de Laval, le 12 septembre 2006.

53-54, Les Grands Travaux Soter inc (GTS), a confirmé à M. Boulanger, le 13 septembre dernier qu'il avait reçu la trousse d'urgence en cas de déversement.

Les sections du chantier seront décrites en fonction des ponceaux projetés tels qu'indiqués au croquis tiré de la figure 3 de *l'Évaluation environnementale du projet de construction d'un nouvel échangeur à l'angle de l'autoroute 640 et de la Montée des Pionniers à Terrebonne*, produit par Genivar Groupe Conseil inc. en juillet 2005.

CONSTATS

Le **6 octobre 2006**, en après-midi, M. Boulanger et Mme Greaves m'ont accompagné afin de me transmettre certaines informations importantes du dossier. Nous avons fait la visite à pied à partir de la jonction de l'extrémité du boul. Lucille-Teasdale et de l'accès aux bretelles (C et D) jusqu'à l'autoroute 640 Est (**voir croquis et photo 1**).

En début d'inspection, nous avons rencontré 53-54 pour CIMA. Nous lui avons demandé où était positionnée la trousse d'urgence en cas de déversement. Il nous a indiqué qu'elle était près des roulottes de chantier au secteur Sud. Nous lui avons mentionné qu'il serait important d'en avoir une pour le secteur Nord également. De plus, j'ai vérifié auprès de ce surveillant si le numéro d'Urgence-Environnement était affiché dans les roulottes. Il m'a dit que non mais qu'il veillerait à l'affichage de ce numéro. Nous avons aussi discuté des copeaux de bois laissés au sol dans la zone des travaux. 53-54 nous a dit que c'était Carl Denis, ingénieur au MTQ qui avait donné l'autorisation de laisser une épaisseur de 2 cm de copeaux de bois avant de remblayer. Nous lui avons mentionné que nous vérifierons ceci au bureau.

SITE ENTRE L'EXTRÉMITÉ DU BOUL. LUCILLE-TEASDALE, LE PONCEAU # 7 ET LE LIEN ROUTIER JUSQU'AU PONCEAU # 19 :

Nous avons constaté qu'une voie d'accès a été tracée à partir de l'extrémité du boul. Lucille-Teasdale jusqu'au lien routier et que des bases en béton pour la signalisation étaient implantées (photos 1-2). De plus, la branche # 1 du ruisseau de Feu circule dans le ponceau traversant cette voie juste avant d'arriver à la jonction du lien routier. Nous avons remarqué un fait étrange car le sens d'écoulement a été modifié. L'eau de la branche # 1 circule maintenant vers un fossé de drainage alors que l'eau se jetait auparavant dans le ruisseau de Feu à l'Est (photo 3).

À plusieurs endroits sur le site, nous observons quelques amas de copeaux de bois qui n'ont pas été enlevés. Partout au sol, on retrouve des copeaux de bois parfois même qui ont été remblayés (photos 4 à 6). Nous en retrouvons aussi dans le boisé humide (photo 12).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

SITE ENTRE L'EXTRÉMITÉ DU BOUL. LUCILLE-TEASDALE, LE PONCEAU # 7 ET LE LIEN ROUTIER JUSQU'AU PONCEAU # 19 (SUITE) :

Les barrières à sédiments ont été installées de part et d'autre du lien routier, et de l'accès au bretelles C et D (640 Est). Le bas de la barrière est recouvert de terre et n'est pas enfouit dans une tranchée. Par contre, plusieurs sections de la barrière ne touche pas le sol (photos 9-10). Cette barrière de géotextile passe aussi au-dessus des fossés qui entrecoupent le lien routier et elle est soulevée par des amas de branches (photos 7-11). De plus, la machinerie circule dans ces différents fossés (photo 8). Il est important de noter que ces fossés font partie du réseau hydrographique du ruisseau de Feu mais qu'aucune mesure de protection ne peut être appliquée et n'est prévu aux devis des travaux.

Le ponceau # 7 est installé et remblayé en partie. La base du ponceau est plus élevée que le niveau du sol (photo 13).

SECTEUR SITUÉ ENTRE LES PONCEAUX # 7, 9 ET 20 ET JONCTION DES BRETelles C ET D À L'AUTOROUTE 640 EST :

Le boisé enclavé entre les bretelles C et D est protégé par un barrière à sédiments (photo 14). On constate dans ce secteur qu'il y a encore beaucoup de copeaux de bois au sol (photo 14-15). Le ponceau # 9 est installé.

La barrière à sédiments n'est pas installée jusqu'au bout de la jonction de la bretelle C à l'autoroute 640 Est (photo 15).

Le ponceau # 20 destiné à conserver la libre circulation du ruisseau de Feu à travers la bretelle D n'est pas positionné. Le pont piéton est encore présent au dessus du ruisseau. La barrière à sédiments ne traverse pas le ruisseau de Feu (photo 16). **Nous avons constaté des traces de véhicule dans le littoral du ruisseau (photo 17).**

REMBLAI DU VIADUC SECTION SUD ET CÔTÉ EST DU PONCEAU # 19 DU LIEN ROUTIER :

Le ponceau # 14 qui passe à travers le remblai du viaduc est installé. Les parois en pente du remblai du viaduc sont nues (photo 18). Au moment de l'inspection, la machinerie s'affaire sur le remblai du viaduc du côté Nord de la 640 (photo 19). Nous avons observé des amas de branches dans le boisé humide, à l'extérieur de la barrière à sédiments (photo 20).

Le ponceau # 8 qui sert à garder le lien hydrique à travers le remblai du viaduc est trop élevé par rapport au niveau du sol (photo 21). On note la même situation du côté Est du viaduc quand le ponceau passe à travers le remblai d'Hydro-Québec (photo 25).

De plus, nous avons constaté que la circulation de l'eau dans le bas du remblai du pont d'étagement (à l'Est du ponceau # 19) a causé la formation d'un delta dans le sol sablonneux (photo 22).

Nous avons aussi observé à quelques endroits des bris des barrières à sédiments occasionnés par la circulation des chevreuils (photo 23).

Le ponceau # 19 n'a pas encore été installé sur la portion du ruisseau de Feu qui est traversée par le lien routier. Cependant, on constate que les barrières à sédiment de chaque côté du lien routier s'arrêtent avant de traverser ce cours d'eau ou bien passent au-dessus (photo 24). Ensuite, nous avons longé le ruisseau de Feu jusqu'à rencontrer la jonction avec la branche # 1 observé au départ.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

Le 11 octobre 2006, j'ai fait l'inspection du secteur Nord de l'autoroute 640 ainsi que du ponceau # 8 du secteur Sud. J'ai pu constater pour l'ensemble du secteur Nord que tous les travaux de coupe étaient terminés et que la plupart des barrières à sédiments avaient été positionnées. Je note la même problématique qu'au secteur sud en ce qui concerne les barrières à sédiments : pas de tranchée, sections qui ne touchent pas le sol, arbres tombés sur les barrières...

PORTION OUEST DE LA NOUVELLE SECTION DU CHEMIN DES QUARANTE-ARPENTS JUSQU'AU PONCEAU # 5 :

La barrière à sédiments ne se poursuit pas jusqu'au chemin des Quarante-Arpents existant (photo 26). De plus, on observe des amas de branches et de déchets dans le milieu humide (photo 27). Certaines branches passent même par-dessus les barrières à sédiments (photo 28).

Les ponceau # 1 et 5 ont été installés (photos 29-30).

SECTION SUD DU PONCEAU # 4, BRETelles D'ACCÈS (A ET B) À L'AUTOROUTE 640 DIRECTION OUEST :

Le ponceau # 4 n'est pas encore installé car il a fallu réaliser les travaux de remblayage avant tout. Aucune barrière à sédiments ne protège la section entre les bretelles A et B (photo 31).

SITE À L'EST DU PONCEAU # 5 JUSQU'AU VIADUC SECTION NORD DE LA 640 :

Les individus de Dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*), espèce végétale à statut précaire, ne sont pas délimités par un ruban. Après la conversation du 13 octobre 2006, avec M. Richard Laparé, biologiste au MTQ, j'ai appris qu'il n'y aurait plus d'autres travaux de coupe et que ces individus étaient localisés à environ 50 mètres du secteur des travaux.

Les parois du remblai du viaduc sont nues (photos 32-34). Le ponceau # 6 a été installé, par contre, la barrière de sédiment est positionnée en amont de cette structure (photo 33).

Le ponceau # 13 a aussi été installé. Les monticules de terre ont été laissés sur place (photo 35). Le ponceau # 18 destiné à prolonger le ponceau # 16 sous l'autoroute 640 et servant à garder la libre circulation du ruisseau de Feu, n'a pas été positionné (photo 36).

SECTEUR SUD DE L'AUTOROUTE 640 :

Au moment de l'inspection, j'ai aussi constaté, en compagnie de 53-54 pour GTS, que le numéro d'Urgence-Environnement n'était pas affiché dans leur roulotte. 53-54 pour GTS, m'a confirmé par téléphone ce jour même qu'il verrait à ce que le numéro d'Urgence-Environnement soit visible dans la roulotte de chantier.

Je n'ai vu aucun site de ravitaillement en carburant sur le site des travaux. Le 13 octobre lors d'une conversation téléphonique, 53-54 m'a dit que souvent la machinerie est ravitaillée sur place. Je lui ai mentionné qu'ils doivent avoir un site de ravitaillement situé à 30 mètres et plus du milieu humide. D'ailleurs, j'ai observé un bidon vide laissé dans le milieu humide dans le secteur Nord près du ponceau # 12.

****Les photographies ont été prises à l'aide d'un appareil photo numérique Canon A75.**

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

3. CONCLUSION

Les **barrières à sédiments** sont en majeure partie installées sur tout le site des travaux et elles ne touchent pas au sol à certains endroits.

On retrouve des traces de passage de la machinerie dans le littoral du **ruisseau de Feu**. Les trois ponceaux qui touchent directement au ruisseau de Feu ne sont pas installés. De plus, l'apport en eau au ruisseau de Feu a été modifié par les travaux. C'est-à-dire que le sens d'écoulement de la branche # 1 ne se dirige plus vers le ruisseau de Feu mais vers un fossé de drainage.

Une certaine quantité (80 %) de **copeaux de bois** a été laissée dans la zone des travaux et à certains endroits ils ont été remblayés (ponceau # 7). Après discussion avec Marc Léger du MDDEP, il a été confirmé qu'aucune autorisation n'a été donnée au MTQ afin de laisser les copeaux de bois dans la zone des travaux. Ils doivent ramasser le plus possible tous les copeaux de bois au sol.

Les **parois des remblais du viaduc** sont laissées à découvert. Elles devraient être recouvertes d'un paillis ou d'un géotextile.

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre une lettre au ministère des Transports du Québec, direction Laval-Mille Îles pour la dérogation suivante :

1. Étant titulaire d'un certificat d'autorisation, a omis d'en respecter les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Et de recommander :

- D'apporter les correctifs dans l'installation des barrières à sédiments, tel que les sections qui ne touchent pas au sol, qui sont soulevées par des amas de branches, qui sont tombées et ou les secteurs où elles sont absentes ;
- De s'assurer également que la suite des travaux qui nécessitent des interventions dans la rive et le littoral du ruisseau de Feu soient accompagnés de mesures d'atténuation adéquates ;
- Qu'un fonctionnaire du MDDEP soit présent lors de l'installation des trois ponceaux (#18-19-20) qui touchent directement au ruisseau de Feu afin de vérifier les mesures de mitigation appliquées ;
- Que le maximum de résidus de coupe soit enlevé de la zone des travaux avant le remblayage et que les amas de branches et de copeaux de bois qui se trouvent dans le boisé humide soit retirés ;
- Que le niveau des ponceaux (# 7-8) qui sont trop élevé par rapport au sol soit rectifié ;
- Qu'une seconde trousse d'urgence en cas de déversement soit commandée pour le secteur Nord ;
- Que le ravitaillement en carburant des véhicules lourds soit fait dans un site destiné à cette activité et à plus de 30 mètres du milieu humide ;

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2006-10-17

SAGIR N/INTERVENTION : 300318599

Faire un rappel pour le point suivant :

- Que l'entrepreneur se procure des balles de foin afin de renforcer les barrières à sédiments qui pourraient céder en cas de fortes pluies et pour éviter de laisser les sols à nu de part et d'autre du ruisseau de Feu ;

Émettre une lettre à la ville de Terrebonne pour les recommandations suivantes :

- Rétablir l'apport en eau au ruisseau de Feu provenant de la branche # 1;
- Entretien des ponceaux présents sur le chantier afin d'éviter des débordements.

Faire un suivi serré aux deux semaines étant donné que les travaux avancent rapidement.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Mylène Bruneau*

Mylène Bruneau

2006-10-26

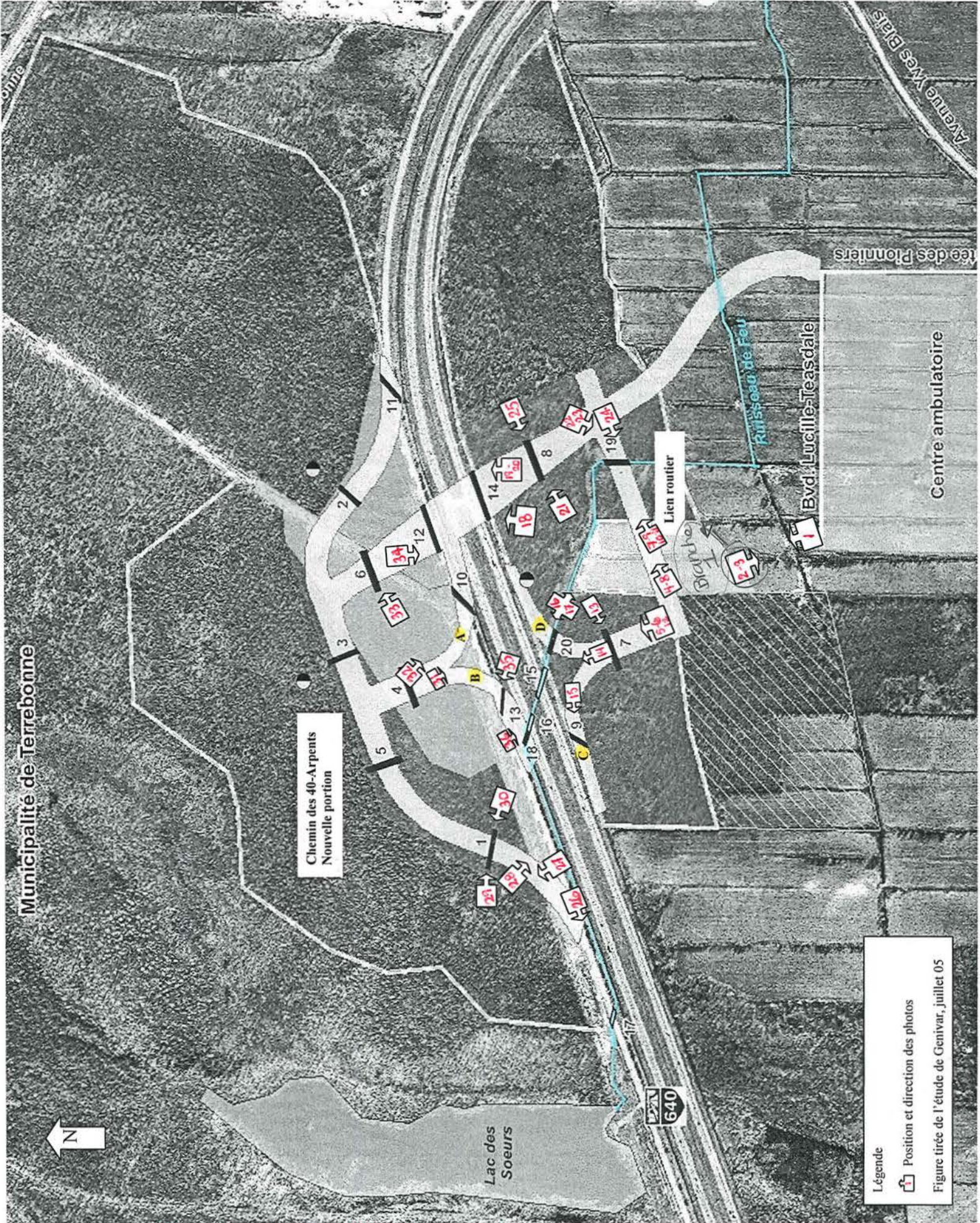
VÉRIFIÉ PAR : *Robert Rochon*

Robert Rochon

2006/10/26

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

2000/10/15



Inspection du 6 et 11 octobre 2006

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 001.jpg

Note : Voir le croquis pour bien localiser
les photos.

Point de départ de l'inspection;

Accès aux bretelles C et D (640 Est) à
partir du boulevard Lucille-Teasdale;

À gauche : on voit un fossé de drainage
important;

Il sépare cet accès aux roulottes de
chantier;



Photo # : 2

Réf. Photo : 002.jpg

Note :

Vue vers le boul. Lucille-Teasdale;

Bases de béton pour la signalisation de
la voie d'accès du boul. Lucille-
Teasdale jusqu'aux bretelles C et D
(640 Est);

Photo # : 3

Réf. Photo : 003.jpg

Note :

Vue vers le boul. Lucille-Teasdale à
partir de l'accès vers la 640 Est;

Branche # 1 du Ruisseau de feu
Direction du courant vers l'ouest
(voir flèche) Il se jette dans le fossé de
drainage;

Auparavant le courant allait vers l'est soit
vers le Ruisseau de Feu;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 4

Réf. Photo : 005.jpg

Note :

Vue vers l'est du lien routier;

Barrière à sédiments installée;



Photo # : 5

Réf. Photo : 006.jpg

Note :

Vue d'ensemble du site depuis l'accès à l'autoroute 640 Est;

On peut constater qu'il y a des amas de copeaux de bois un peu partout dans la zone des travaux;

Photo # : 6

Réf. Photo : 007.jpg

Note :

Vue d'ensemble du site depuis l'accès à l'autoroute 640 Est.

Barrières à sédiments installées;

Ajout de remblai sur les copeaux de bois;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 7

Réf. Photo : 008.jpg

Note :

Lien routier;

Traces de passage de la machinerie dans
le fossé;

Installation des barrières à sédiments;



Photo # : 8

Réf. Photo : 009.jpg

Note :

Vue du Lien routier vers le ponceau
19;

Traces de passage de la machinerie
dans le fossé (fait partie du réseau du
Ruisseau de feu);

Photo # : 9

Réf. Photo : 012.jpg

Note :

Lien routier;

On peut voir que la barrière à sédiments
ne touche pas au sol (une main peut
passer en dessous);



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 10

Réf. Photo : 014.jpg

Note :

Lien routier;

Espace sous la barrière à sédiments;



Photo # : 11

Réf. Photo : 015.jpg

Note :

Lien routier ;

Encore ici, on peut observer que la
barrière à sédiments est soulevée par
des branches;

Photo # : 12

Réf. Photo : 016.jpg

Note :

Boisé du côté Est de la bretelle d'accès à
l'autoroute 640 Est;

Présence de copeaux de bois dans le
boisé humide;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 13

Réf. Photo : 020.jpg

Note :

Ponceau # 7, côté Est;

Il est trop élevé par rapport au niveau du sol;



Photo # : 14

Réf. Photo : 021.jpg

Note :

Boisé protégé par des barrières à sédiments entre les bretelles C et D;

Photo # : 15

Réf. Photo : 022.jpg

Note :

Bretelle C (sortie de l'autoroute 640 Est);

La barrière à sédiments n'est pas installée jusqu'au bout de la jonction bretelle et autoroute (voir flèche);



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 16

Réf. Photo : 024.jpg

Note :

Point où le ruisseau de Feu arrive dans le secteur Sud sous la 640 Est;

La barrière à sédiments s'arrête juste avant de traverser le ruisseau;

La flèche intermittente indique le sens du courant;



Photo # : 17

Réf. Photo : 027.jpg

Note :

Tronçon du ruisseau de Feu destiné à recevoir le ponceau # 20;

Traces de roues de véhicule dans le littoral du ruisseau. Elles ne semblent pas traverser le cours d'eau;

La flèche intermittente indique le sens du courant;

Photo # : 18

Réf. Photo : 029.jpg

Note :

Ponceau # 14, lien hydrique à travers le remblai du viaduc;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 19

Réf. Photo : 032.jpg

Note :

Vue des travaux de remblai du viaduc du
côté Nord de la 640;



Photo # : 20

Réf. Photo : 036.jpg

Note :

Côté Est du remblai du viaduc;

Présence d'amas de branches dans le
boisé humide, à l'extérieur des
barrières à sédiments;

Photo # : 21

Réf. Photo : 038.jpg

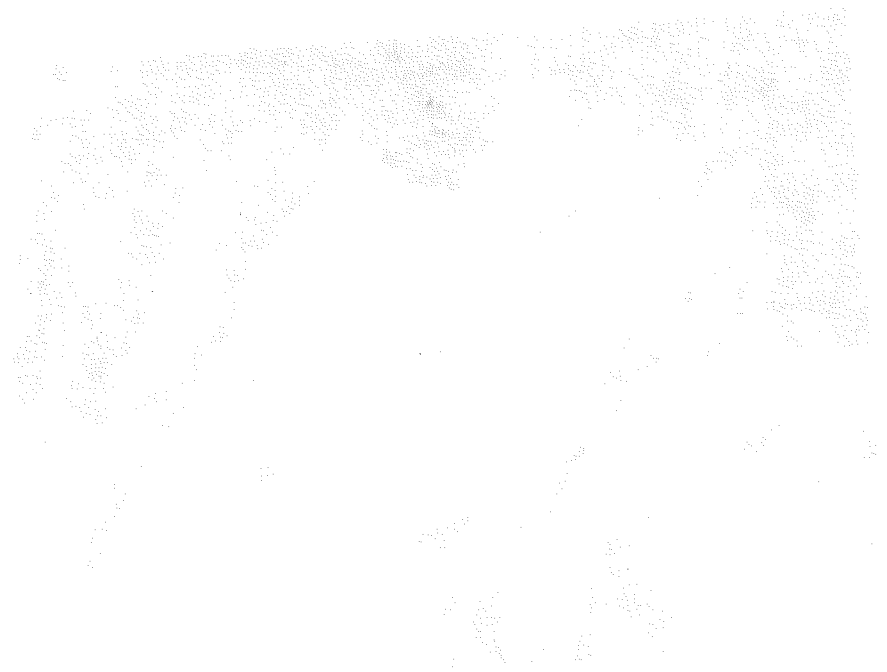
Note :

Ponceau # 8 qui passe dans le remblai du
viaduc / côté Ouest;

Niveau trop élevé;



Photographié par : Mylène Bruneau



Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Sud

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-06

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 22

Réf. Photo : 039.jpg

Note :

Jonction du lien routier et du remblai du
viaduc;

La circulation de l'eau dans le sol
sablonneux forme un delta;



Photo # : 23

Réf. Photo : 040.jpg

Note :

Jonction du lien routier et du remblai
du viaduc;

On observe à quelques endroits le bris
des barrières à sédiments fait par la
circulation des chevreuils;

Photo # : 24

Réf. Photo : 044.jpg

Note :

Portion du ruisseau de Feu qui va
recevoir le ponceau # 19, côté Est;

La barrière à sédiments ne protège pas
adéquatement le ruisseau;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Nord

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-11

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 25

Réf. Photo : 075.jpg

Note :

Ponceau # 8- secteur sud qui passe dans
le remblai du viaduc et le remblai
d'Hydro-Québec / côté Est

Niveau trop élevé;



Photo # : 26

Réf. Photo : 053.jpg

Note :

SECTEUR NORD;

Nouvelle portion Ouest du chemin des
Quarante-Arpens;

La barrière à sédiments n'est pas
installée jusqu'à la jonction du chemin
des Quarante-Arpens existant;

Photo # : 27

Réf. Photo : 055.jpg

Note :

Nouvelle portion Ouest du chemin des
Quarante-Arpens;

Amas de débris dans le milieu humide;



Photographié par : Mylène Bruneau



Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Nord

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-11

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 28

Réf. Photo : 057.jpg

Note :

Nouvelle portion Ouest du chemin des
Quarante-Arpents;

On observe à certains endroits des
branches et des arbres tombés sur les
barrières à sédiments;



Photo # : 29

Réf. Photo : 059.jpg

Note :

Ponceau # 1 de la nouvelle partie
Ouest du chemin des Quarante-
Arpents;

Côté Ouest du chemin;

Photo # : 30

Réf. Photo : 061.jpg

Note :

Ponceau # 1 de la nouvelle partie Ouest
du chemin des Quarante-Arpents

Côté Est du chemin;



Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Nord

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-11

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 31

Réf. Photo : 064.jpg

Note :

Pas de barrière à sédiments entre les
bretelles A et B;



Photo # : 32

Réf. Photo : 067.jpg

Note :

Barrière à sédiments au pourtour du
remblai du viaduc et poteau de
localisation du gazoduc;

Sol nu du remblai,

Photo # : 33

Réf. Photo : 068.jpg

Note :

Ponceau # 6 qui garde le lien hydrique au
travers du remblai du viaduc;

Côté Ouest;

Barrière à sédiments installée en amont
du ponceau;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG / Secteur Nord

Municipalité : Terrebonne

Date : 2006-10-11

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 34

Réf. Photo : 070.jpg

Note :

Remblai viaduc- côté Ouest;

Barrière à sédiments qui va jusqu'au
chemin des Quarante-Arpents;



Photo # : 35

Réf. Photo : 073.jpg

Note :

Ponceau # 13;

Photo # : 36

Réf. Photo : 074.jpg

Note :

Ponceau # 16;

Ruisseau de Feu qui passe à travers
l'autoroute 640 / Vue amont;

La flèche indique le sens du courant;



Photographié par : Mylène Bruneau

Bruneau, Mylène

De: Rochon, Robert
Envoyé: 25 octobre 2006 17:11
À: Bruneau, Mylène
Objet: TR : Dossier échangeur 640 à Terrebonne

Rapport et lettre vérifiés. Modifications à apporter tel que discuté ce matin. Merci.

-----Message d'origine-----

De : Bruneau, Mylène
Envoyé : 20 octobre 2006 15:59
À : Rochon, Robert
Objet : Dossier échangeur 640 à Terrebonne

Bonjour Robert,

Voici tel que convenu le rapport d'inspection et la lettre à faire parvenir au MTQ. Le dossier photos et le croquis sont en copie papier sur ton bureau.

En ce qui concerne la lettre à envoyer à la ville de Terrebonne, je dois discuter avec 53-54

Je serai en formation lundi et mardi prochain donc pour les corrections à apporter on s'en reparle dès mon retour.

Bon début de semaine !

Mylène Bruneau, technicienne
Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone: (450) 654-4355 poste 256
Télécopieur: (450) 654-6131
mylene.bruneau@mddep.gouv.qc.ca

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-10-27
HEURE : 10h30
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE :
REPRÉSENTANT DE: 53-54 -CIMA
OBJET : Résidus de coupe-secteur sud de l'échangeur 640

53-54 me téléphone concernant l'inspection que j'ai faite le 26 octobre et la discussion que j'ai eue avec 53-54 sur le fait qu'il faut enlever les résidus de coupe au sol. Il mentionne que les travaux sur le chantier ne se déroulent pas comme prévu et qu'il sera difficile de remanier le sol étant donné que le terrain n'est pas très portant. Je lui réponds qu'ils doivent enlever le maximum de copeaux de bois dans le secteur sud de l'autoroute 640.

Il me parle aussi des travaux (coupe de bois) urgents qu'Hydro-Québec doit faire afin de positionner des poteaux temporaires pour leur ligne. Il me demande d'être présente lundi matin pour voir l'étendue de la coupe. Je lui mentionne que ce n'est pas de ma responsabilité d'aller voir ces travaux et qu'il devrait vérifier s'il y a une demande de certificat d'autorisation associée à cela. Je lui dis que je vérifie de mon côté auprès de M. Yannick Bilodeau.

M. Yannick Bilodeau l'a rappelé à ce sujet.

MB/mb

Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs industriel et municipal

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-11-07
HEURE : 15h00
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE :
REPRÉSENTANT DE: 53-54 / CIMA+
OBJET : Installation du **ponceau #18** sur le ruisseau de Feu

53-54 me dit qu'ils ont débuté les travaux du ponceau # 18 sur le ruisseau de Feu depuis le 6 novembre et qu'ils éprouvent quelques problèmes d'accumulation d'eau. Ils ont fait les batardeaux à l'aide des sols excavés et ils utilisent des pompes afin de transférer l'eau en amont dans le ruisseau. Ils ne peuvent pas pomper l'eau vers le cours d'eau en aval tel que recommandé en raison de la nature des travaux (prolongement du ponceau passant sous l'autoroute) et de la circulation automobile sur l'autoroute 640. Il explique que malgré l'installation des batardeaux beaucoup d'eau arrive du nord et des fossés. Ils ont creusé un trou d'environ 1,5 m de profondeur afin d'y laisser s'accumuler l'eau et pouvoir exécuter les travaux.

Je lui demande s'il y a un dispositif de captage des sédiments en aval. Il dit que oui et qu'il m'enverra un plan par télécopieur illustrant ces mesures. Il me demande si je peux les rencontrer sur le site concernant la lettre envoyée au MTQ et qui demande d'effectuer certains correctifs. Ils ne comprennent pas tous les points inclus dans cette lettre.

Je lui dis que je vais les rencontrer sur mon heure de dîner sur le site des travaux, le 8 novembre.

MB/mb


Mylène Bruneau, technicienne
Secteurs hydrique et industriel

NOTE AU DOSSIER

DATE : 2006-11-08

No. DOSSIER : 7430-14-01-10561-01

OBJET : CORRECTIFS DEMANDÉS DANS LA LETTRE DU 27 OCTOBRE CONCERNANT LE NON RESPECT DE CERTAINES CONDITIONS AU C.A. DU 22 JUIN 2006.

RÉSUMÉ

Étaient présents :

Ministère des Transports (Laval) : Carl Denis, ingénieur
Entrepreneur, Les Grands Travaux Soter inc. (GTS) : Michel Francoeur. Chargé de projet
53-54

CIMA + firme de surveillance : 53-54

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :
Mylène Bruneau, inspectrice

Durée : 12h30 à 13h21

Je me rends au secteur nord des travaux de l'échangeur pour y rencontrer les divers intervenants concernés par la lettre datée du 27 octobre demandant d'apporter certains correctifs. Ils voulaient que l'on s'explique directement sur les lieux des travaux.

Nous discutons du positionnement des dispositifs de captage des sédiments sur les différentes parties du chantier (nord et sud). Je leur mentionne qu'ils doivent proposer eux-mêmes les méthodes de travail et qu'ensuite je peux les approuver. M. Francoeur me dit n'être pas un spécialiste en environnement et qu'il se sent perdu par rapport à l'application des mesures d'atténuation. Je lui dis que c'est de la responsabilité du MTQ à les guider.

Nous parlons aussi du ravitaillement de la machinerie près des milieux humides. Ils m'informent que c'est très coûteux pour eux de sortir les machines du chantier et qu'ils n'ont pas encore trouvé de solution afin de respecter la distance de ravitaillement de 30 m et plus de tout milieux humides. Je leur réponds que je comprends cette problématique et que je vais en discuter avec l'analyste au dossier et leur revenir avec une réponse. Je leur dis d'y penser de leur côté aussi. *Quelques jours plus tard, nous avons convenus qu'ils doivent ravitailler la machinerie à moins de 30 m du ruisseau de Feu.*

En ce qui concerne les barrières à sédiments pour protéger les milieux humides à l'extérieur de l'emprise des travaux, ils disent qu'ils les ont ajustées. Je leur demande de répondre à notre lettre pour que je puisse la mettre au dossier papier.

Je constate aussi les travaux d'excavation pour le prolongement du ponceau passant sous l'autoroute 640 ouest et les mesures d'atténuation qu'ils ont pris (voir photos et croquis en annexe).

SIGNATURE :

Mylène Bruneau

Bruneau, Mylène

De: Bruneau, Mylène
Envoyé: 28 novembre 2006 14:46
À: Rochon, Robert
Objet: RE : Document de l'échangeur 640

Bonjour Robert,

Après discussion et quelques précisions avec la firme CIMA +, leurs réponses conviennent à nos exigences. De plus, nous avons réglé la question du ravitaillement en carburant de la machinerie. Ils le feront sur le chantier mais à une distance d'au moins 30 mètres du ruisseau de Feu et non de tous les milieux humides. Ils auront de plus des absorbants à porter de main en cas de déversement.

Il reste à faire une inspection de contrôle cette semaine.

Bonne fin de journée

Mylène Bruneau, inspectrice

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone: (450) 654-4355 poste 256

Télécopieur: (450) 654-6131

mylene.bruneau@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Rochon, Robert
Envoyé : 21 novembre 2006 15:40
À : Bruneau, Mylène
Objet : TR : Document de l'échangeur 640

Mylène,

Voir le commentaire d'Hélène et me dire si les réponses faites par le MTQ sont acceptables.

Robert Rochon, coordonnateur - secteurs hydrique et agricole
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental (CCEQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355, poste 265
Télécopieur : (450) 654-6131
robert.rochon@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Quirion, Chantal

Envoyé : 21 novembre 2006 14:12
À : Rochon, Robert
Objet : Document de l'échangeur 640

Bonjour Robert,

Voir la note écrite par Hélène.

Bonne Journée!

Chantal Quirion
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Bureau des Laurentides
Téléphone: (450) 433-2220 poste 246
Télécopieur: (450) 433-1315
Courriel: chantal.quirion@mddep.gouv.qc.ca



COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2006-12-21
HEURE : 15H28
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : M. Michel Francoeur, GTS et Alain Gonthier, CIMA
NO. DE TÉLÉPHONE : 514-236-6380 et 514-821-6267
REPRÉSENTANT DE : GTS et Cima
OBJET : Retour d'appel

Ils me rappellent suite aux messages laissés sur leur boîte vocale, afin de me dire que les travaux correctifs demandés dans le courriel du 11 décembre 2006, sont quasiment terminés. Je demande à M. Gonthier si le bassin de sédimentation a été fait et si le géotextile a été installé sur 40-Arpens. Il me répond qu'il croyait que l'installation de balles de foin servant de barrières à sédiments était suffisante. Je lui mentionne qu'il est nécessaire d'ajouter ces autres mesures d'atténuation en complément. Ils me répondent que tout sera réglé.

MB/mb

Mylène Bruneau
Mylène Bruneau, inspectrice
Secteur hydrique

le 10 janv. 2007 Alain Gonthier / message → si ^o bassin fait
(voir email du 11 déc. 06) • et toile géotextile installée.
• ponceau - largeur ?

18 jan. 2007 Michel Francoeur GTS me téléphone afin de discuter
(10h45) du bassin de sédimentation et de la problématique
de changement du sens d'écoulement du ruisseau de
Jeu si on fait un bassin au nord de la 640. Ils nous répondent
par courriel

Bruneau, Mylène

De: Bruneau, Mylène

Envoyé: 31 janvier 2007 14:00

À: 'Alain Gonthier'

Cc: 'Denis, Carl'; jfgauthier@genivar.com

Objet: RE : Inspection du 5 décembre 2006-Échangeur 640-Centre hospitalier Pierre Le Gardeur

Bonjour Messieurs,

Je prend bonne note de ces informations et attend les précisions concernant la largeur des ponceaux d'ici le 16 février 2007.

De plus, je tiens à vous préciser d'être très vigilents concernant le chemin des 40 Arpents et les sols laissés à nus. Lors de la fonte des neiges, il faudra porter une attention particulière et si nécessaire prendre les mesures requises (géotextile) afin d'éviter un apport de sédiments dans le ruisseau de Feu.

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300343642 & 300323623

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2006-10-26 et 2006-10-30		Arrivée : voir description de l'inspection
INSPECTEUR : Mylène Bruneau		Départ : voir description de l'inspection
ACCOMPAGNÉ DE : -----		
LIEU INSPECTÉ Chantier de construction de l'échangeur entre l'autoroute 640 et le quartier entourant le centre hospitalier Pierre Le Gardeur situé au 911, Montée des Pionniers Terrebonne (secteur Lachenaie)		ADRESSE POSTALE (si différente) Ministère des Transports du Québec Direction de Laval-Mille-Îles 725, Boul. Le Corbusier Laval, Québec, H7S 2K7 (contact M. Robert Montplaisir, biologiste)
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM 53-54	FONCTION 53-54 / CIMA GTS	TÉLÉPHONE 53-54
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 16 CROQUIS <input checked="" type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input checked="" type="checkbox"/>		
BUT(S) : -Suivi des travaux effectués dans le cadre du certificat d'autorisation du 22 juin 2006 émis par le MDDEP afin de construire l'échangeur sur l'autoroute 640 à Terrebonne ; -Suivi de l'installation des ponceaux sur le ruisseau de Feu.		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300343642 & 300323623

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

MISE EN CONTEXTE

Suite à l'émission d'un **certificat d'autorisation (c.a.) le 22 juin 2006**, le Ministère des Transport du Québec (MTQ) a débuté les travaux de construction de l'échangeur de l'autoroute 640 pouvant desservir le centre hospitalier Pierre Le Gardeur à Terrebonne (CHPLG) (secteur Lachenaie) et le quartier domiciliaire connexe.

M. Boulanger, technicien à la direction des Laurentides a recommandé **d'inspecter les lieux aux deux semaines** étant donné l'avancement rapide des travaux de l'échangeur. De plus, nous leur avons demandé d'être présents lors de l'installation des ponceaux sur le ruisseau de Feu. **C'est pourquoi, je suis allée inspecter les lieux les 26 et 30 octobre 2006.**

Les sections du chantier seront décrites en fonction des ponceaux projetés tels qu'indiqués au croquis tiré de la figure 3 de *l'Évaluation environnementale du projet de construction d'un nouvel échangeur à l'angle de l'autoroute 640 et de la Montée des Pionniers à Terrebonne*, produit par Genivar Groupe Conseil inc. en juillet 2005.

CONSTATS

Le 26 octobre 2006

SITE ENTRE L'EXTRÉMITÉ DU BOUL. LUCILLE-TEASDALE, LE PONCEAU # 7 ET LE LIEN ROUTIER JUSQU'AU PONCEAU # 19 :

Vers 9h34, je débute l'inspection dans le secteur sud de l'autoroute 640 en provenance du boulevard Lucille-Teasdale. Je constate que l'eau de la branche 1 ne se dirige toujours plus dans le ruisseau de Feu mais dans un fossé de drainage. De plus, j'observe que le ponceau de cette même branche est brisé et presque bouché par des branches (**photo 1**). Le chemin est très boueux et s'affaisse au-dessus du ponceau.

Je constate aussi qu'il reste des copeaux de bois au sol et des amas de branches à l'extérieur de l'emprise des travaux (**photo 2**). Je rencontre 53-54, inspecteur pour la compagnie de surveillance CIMA + et M. D'Astous, surintendant pour l'entrepreneur GTS. Ils me disent qu'ils enlèveront le maximum de copeaux de bois avant le remblai des bretelles de l'échangeur. J'observe que sur le lien routier, la barrière à sédiments a été repositionnée afin d'être étanche et de suivre le relief du terrain tel que les fossés.

J'observe qu'il y a maintenant de l'eau qui passe dans le ponceau # 7 à la jonction des bretelles C et D (**photo 3**).

SECTEUR SITUÉ ENTRE LES PONCEAUX # 7, 9 ET 20 ET JONCTION DES BRETelles C ET D À L'AUTOROUTE 640 EST :

Je constate ensuite que les travaux d'excavation pour l'installation du ponceau # 20 sont en cours (**photos 4, 5 et 7**). Différentes mesures de mitigation sont prises telles que : deux batardeaux constitués de sol excavé ainsi qu'une pompe qui transfère l'eau de l'amont à l'aval et une trousse d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbure (**photo 6**). Je leur demande d'ajouter un dispositif de captage des sédiments en aval des travaux et ils l'ont installé tout de suite (**photo 8**).

La **photographie 9** montre les ouvriers qui installent la barrière à sédiments le long du milieu naturel et de la bretelle C, tout près du ponceau # 9.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300343642 & 300323623

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

CENTRE DE L'AUTOROUTE 640

J'inspecte les travaux du centre de l'autoroute en compagnie de 53-54 . Je constate qu'ils posent les piliers des lampadaires ainsi que les ponceaux pour la circulation de l'eau des fossés.

53-54 mentionne que les travaux de pavage de la nouvelle section du chemin des 40 Arpents seront réalisés la semaine prochaine. Il ajoute que les bretelles C et D du secteur sud de l'autoroute seront remblayées et nivelées bientôt. Il explique que les remblais pour le pont d'étagement doivent attendre 6 mois afin de prendre leur forme et de se compacter.

Je quitte les lieux vers 11h54.

Le 30 octobre 2006

Vers 14h34, je me rends sur les lieux afin d'observer les travaux d'excavation du ponceau # 19 sur le ruisseau de Feu. Je rencontre 53-54 de la compagnie CIMA + qui m'explique que la machinerie lourde s'est prise dans la boue plus tôt dans la journée et que ces travaux sont remis à plus tard dans la semaine.

Je me dirige donc vers le ponceau # 20 sur le ruisseau de Feu qui est maintenant installé. Il reste à mettre le remblai au dessus (photo 2). Je constate que la largeur du cours d'eau semble être diminuée de plus du tiers par le ponceau (photo 3). J'observe aussi que le fossé longeant la 640 est bouché par un amas de sol (photo 1).

Je quitte les lieux vers 15h20.

3. CONCLUSION

- Le ponceau # 20 a été installé sur le ruisseau de Feu au secteur sud de l'autoroute ;
- Des mesures de mitigation ont été utilisées afin de réduire l'impact des travaux sur le milieu naturel ;
- Les copeaux de bois sont encore au sol ;
- La barrière à sédiments a été repositionnée ;
- La branche 1 du ruisseau de Feu s'écoule toujours vers le fossé de drainage et non vers le ruisseau et le ponceau de la branche 1 n'est pas entretenu.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de :

- continuer les inspections aux deux semaines étant donné l'avancement rapide des travaux ;
- faire un suivi auprès de la ville de Terrebonne pour la branche 1 et l'entretien de son ponceau ;
- faire un suivi auprès du MTQ et des firmes responsables du chantier afin qu'ils comprennent bien les correctifs à réaliser ;

** La lettre faisant constat de l'omission de respecter certaines conditions au certificat d'autorisation est en préparation par la direction régionale du contrôle et sera envoyée au directeur régional du MTQ.*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300343642 & 300323623

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Mylène Bruneau*

Mylène Bruneau

2007-03-08

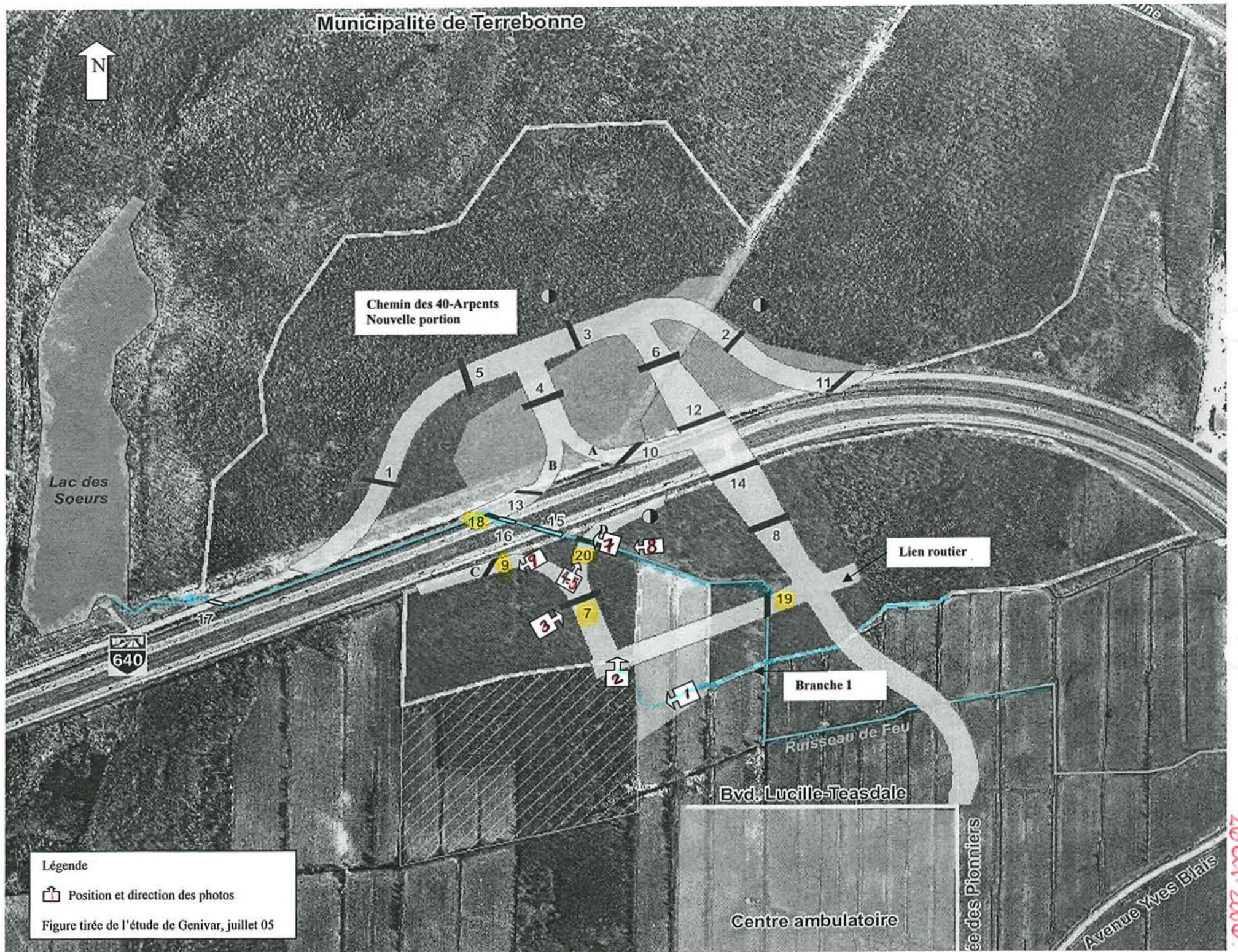
VÉRIFIÉ PAR : *Maryse Hamel*

Maryse Hamel

2007-03-09

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

2000/10/15



Légende


 Position et direction des photos

Figure tirée de l'étude de Genivar, juillet 05

Inspection
26 oct. 2006

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-10-26

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 001.jpg

Note :

Branche # 1;

Ponceau brisé et accumulation de débris;

Le sens d'écoulement est toujours
modifié (flèche);



Photo # : 2

Réf. Photo : 003.jpg

Note :

Lien routier;

Vue vers l'est;

Débris végétaux à l'extérieur de
l'emprise;

Photo # : 3

Réf. Photo : 004.jpg

Note :

Ponceau # 7 à la jonction des bretelles C
et D;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

N/D : 7430-14-01-10561-01

Date : 2006-10-26

Photo # : 4

Note :

Installation du ponceau # 20; Au sud de l'autoroute 640;



Référence photo : 007-008-009-010-011 jpeg

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-10-26

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 5

Réf. Photo : 005.jpg

Note :

Installation du ponceau # 20 sur le
ruisseau de Feu;

Au sud de l'autoroute 640;



Photo # : 6

Réf. Photo : 014.jpg

Note :

Trousse d'urgence en cas de
déversement d'hydrocarbures;

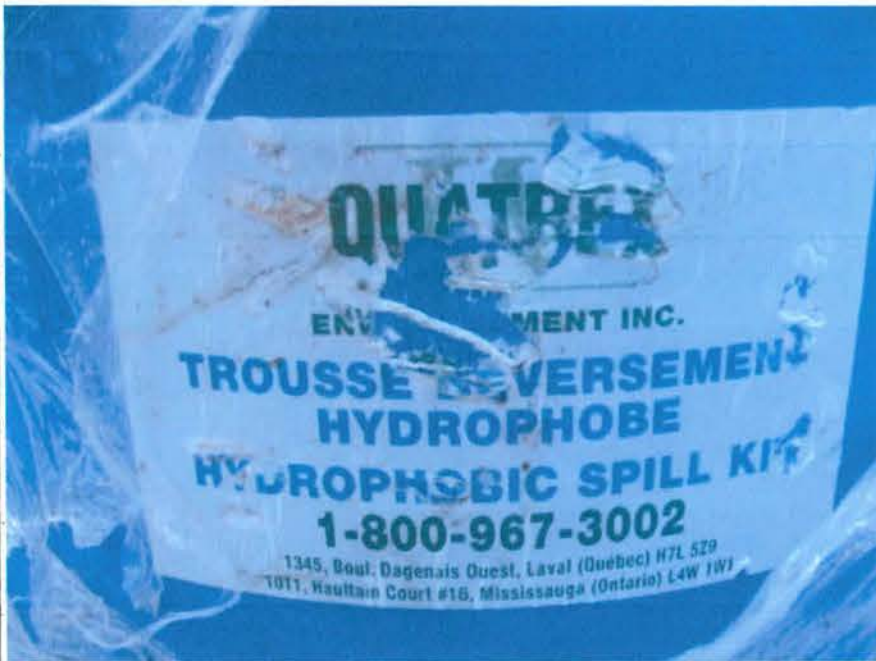


Photo # : 7

Réf. Photo : 015.jpg

Note :

Site du ponceau # 20;

Géotextile;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-10-26

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 8

Référence photo : 016jpg

Note :

Aval du site d'installation du ponceau #
20 sur le ruisseau de Feu;

Barrière de captage des sédiments;



Photo # : 9

Référence photo : 017jpg

Note :

Bretelle C;

Secteur sud de l'autoroute 640;

Ouvriers en train d'installer la barrière
à sédiments (flèche);

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-10-30

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 001.jpg

Note :

Fossé longeant la 640 Est qui rejoint le
ruisseau de Feu;



Photo # : 2

Réf. Photo : 002.jpg

Note :

Ponceau # 20;

Vue vers le sud-est (aval du ruisseau);

La flèche représente le sens
d'écoulement du ruisseau de Feu;

Photo # : 3

Réf. Photo : 003.jpg

Note :

Ponceau # 20;

Vue vers le nord ouest (amont du
ruisseau);

La flèche représente le sens d'écoulement
du ruisseau de Feu;



Photographié par : Mylène Bruneau

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper left quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the center of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower left quadrant of the page.

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-03-01

SAGIR N/INTERVENTION : 300318611

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2007-12-05	Arrivée : 10h27	
INSPECTEUR : Mylène Bruneau	Départ : 12h31	
ACCOMPAGNÉ DE : -----		
LIEU INSPECTÉ Chantier de construction de l'échangeur entre l'autoroute 640 et le quartier entourant le centre hospitalier Pierre Le Gardeur situé au 911, Montée des Pionniers Terrebonne (secteur Lachenaie)	ADRESSE POSTALE (si différente) Ministère des Transports du Québec Direction de Laval-Mille-Îles 725, Boul. Le Corbusier Laval, Québec, H7S 2K7 (contact M. Robert Montplaisir, biologiste)	
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
53-54	53-54 / CIMA	53-54
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 25 CROQUIS <input checked="" type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input checked="" type="checkbox"/>		
BUT(S) :	-Suivi des travaux effectués dans le cadre du certificat d'autorisation du 22 juin 2006 émis par le MDDEP afin de construire l'échangeur sur l'autoroute 640 à Terrebonne. -Suivi des correctifs suite au non respect de certaines obligations incluses au certificat d'autorisation mentionnée ci haut.	

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300318611

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

MISE EN CONTEXTE

Suite à l'émission d'un **certificat d'autorisation (c.a.) le 22 juin 2006**, le Ministère des Transport du Québec (MTQ) a débuté les travaux de construction de l'échangeur de l'autoroute 640 pouvant desservir le centre hospitalier Pierre Le Gardeur à Terrebonne (CHPLG) (secteur Lachenaie) et le quartier domiciliaire connexe.

M. Boulanger, technicien à la direction des Laurentides a recommandé **d'inspecter les lieux aux deux semaines** étant donné l'avancement rapide des travaux de l'échangeur. De plus, suite aux inspections réalisées les 12 septembre, 6 et 11 octobre 2006 une **lettre datée du 27 octobre 2006** a été envoyée au MTQ concernant certaines **irrégularités dans le respect des conditions du c.a.** et ce en dérogation à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je suis donc allée inspecter les lieux afin de constater l'avancement des travaux et la réalisation des correctifs demandés avant la fermeture du chantier pour l'hiver.

Les sections du chantier seront décrites en fonction des ponceaux projetés tels qu'indiqués au croquis tiré de la figure 3 de *l'Évaluation environnementale du projet de construction d'un nouvel échangeur à l'angle de l'autoroute 640 et de la Montée des Pionniers à Terrebonne*, produit par Genivar Groupe Conseil inc. en juillet 2005. (VOIR LE CROQUIS EN ANNEXE)

CONSTATS

Vers 10h27, je débute l'inspection par le secteur sud de l'échangeur en provenance du boulevard Lucille-Teasdale. Il y accumulation de neige au sol.

CORRECTIFS DEMANDÉS :

- ***Niveaux des ponceaux 7 et 8 trop élevé par rapport au sol***

Selon la réponse du MTQ (lettre du 15 novembre 2006) et de ⁵³⁻⁵⁴ (courriel 27 novembre 2006) le radié des ponceaux semblent bien suivre les plans et devis. Lors de la dernière inspection l'eau semblait y circuler. Au printemps 2007, nous vérifierons si la libre circulation de l'eau provenant des milieux humides se fait bien. Lors de la présente inspection, il a été difficile d'observer l'ouverture des ponceaux en raison de l'accumulation de neige.

- ***Ravitaillement en carburant de la machinerie lourde***

Nous nous sommes entendus que la machinerie lourde doit être ravitaillée en carburant à plus de 30 m du ruisseau de Feu et non de tous les milieux humides. De plus, ils ont sur les lieux deux trousses d'urgence qu'ils déplacent en cas de déversement d'hydrocarbures.

- ***Barrières à sédiments***

Des barrières à sédiments ont été ajoutées et repositionnées afin de jouer leur rôle de protection des milieux humides. La **photographie 6** montre un remblai plus élevé que la barrière à sédiments (photo 6). Il faudra vérifier si elles sont encore efficaces au printemps.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300318611

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

- *Résidus de coupe de bois au sol et amas de branches à l'extérieur de l'emprise des travaux*

Dans la lettre réponse du MTQ, ils nous ont mentionné que les copeaux de bois seraient enlevés avant de mettre les remblais sur les bretelles et le lien routier. Il faudra se baser sur leurs dires car je constate que les remblais sont faits sur les différentes portions de route de l'échangeur. Cependant, les amas de branches sont encore présents à l'extérieur de l'emprise des travaux (**photo 9**). Ils devront les enlever au printemps 2007.

- *Mesures d'atténuation pour les travaux dans le ruisseau de Feu*

Je remarque qu'à plusieurs endroits dans le ruisseau de Feu ainsi que dans les fossés ou branches connexes des dispositifs de captage des sédiments (balle de foin) ont été installés (**photographies 1-2-5**). En aval du chantier, on retrouve aussi une barrière de ballots de foin dans le ruisseau de Feu (**photo 15**).

Cependant, je constate qu'il y a des traces de machinerie lourde dans un fossé relié au ruisseau de Feu au centre de l'autoroute (**photo 12**). Je constate aussi qu'ils font les travaux de pavage d'asphalte et qu'il y a une lacune au niveau de la protection de la partie ouverte du ruisseau. De plus, sur l'autoroute 640 est, la machinerie circule dans l'accotement et des particules résiduelles du pavage peuvent tomber directement dans le ruisseau.

Je constate aussi que les travaux du prolongement du ponceau # 18 au secteur nord de l'autoroute 640 sont terminés. Par contre, les sols sont laissés à nus de part et d'autres du ruisseau de Feu (**photos 10-11-13**). Le démantèlement du chemin des 40 Arpents a aussi été fait et là aussi les sols sont à nus et sont parsemés de matériaux de construction.

J'observe aussi que les ponceaux # 20 et 19 semblent diminuer de plus du 1/3 la largeur du ruisseau (**photos 4-7-8**).

****Notes et démarches suite à l'inspection**

Après plusieurs discussions auprès de l'analyse et des divers intervenants (ville de Terrebonne, CIMA +...), nous nous interrogeons à savoir si les multiples interventions qui sont réalisées sur toute la longueur du ruisseau de Feu (de l'autoroute 640 au bassin de sédimentation près du Restaurant le Bâton rouge) ne pourraient pas faire refouler l'eau et ainsi causer un grossissement temporaire de la largeur du cours d'eau.

- Lorsque tous les aménagements sur ce ruisseau seront terminés nous pourrons constater et confirmer si les ponceaux respectent la largeur de ce cours d'eau.
- Suite à diverses conversations, le sens d'écoulement de la **branche 1** sera rétabli lors des travaux de réaménagement de cette branche au printemps par la Ville de Terrebonne (dossier 7430-14-01-1038000).
- Un **courriel a été envoyé le 11 décembre 2006** à GTS (entrepreneur) et Cima + (surveillant du chantier) suite à l'inspection du 5 décembre 2006 leur demandant d'apporter des correctifs avant la fermeture du chantier pour l'hiver (en annexe).
- Selon les **conversations téléphoniques du 21 décembre 2006, du 10 et du 18 janvier 2007**, les modifications ont été réalisées (dispositif de captage des sédiments).
- Selon la firme CIMA +, la largeur des ponceaux respecte les conditions prévues aux plans et devis (voir réponse par courriel daté du **26 février 2007** en annexe).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10561-01

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-26

SAGIR N/INTERVENTION : 300318611

3. CONCLUSION

- Les correctifs demandés dans la lettre du 27 octobre 2006 ont été réalisés sur le chantier de l'échangeur 640 et répondent à nos exigences ;
- Les correctifs demandés dans le courriel du 11 décembre 2006 suite l'inspection du 5 décembre 2006 ont été réalisés en janvier 2007.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'effectuer une inspection dès la fonte des neiges (printemps 2007) et de mettre l'emphase sur les points suivants :

- Remise en état des sols à nus et des sites perturbés près des ponceaux sur le **ruisseau de Feu** ;
- Retrait des matériaux de construction avant le réaménagement de l'ancien chemin des 40 Arpents ;
- Dispositifs de captage des sédiments efficaces ;
- Retrait des amas de branches situés dans les milieux naturels à l'extérieur de l'emprise des travaux ;
- Autres points du c.a.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Mylène Bruneau*

Mylène Bruneau

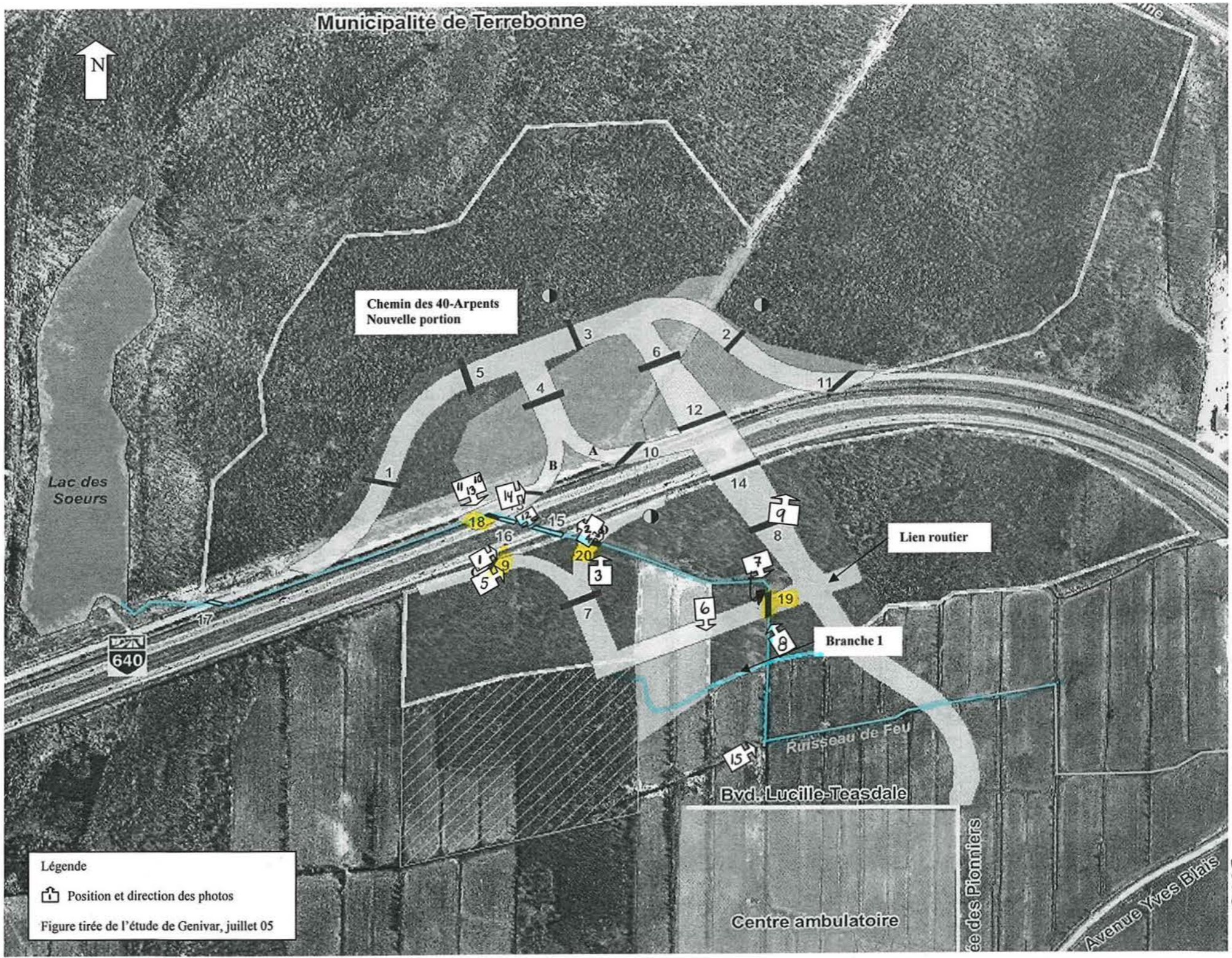
2007-03-08

VÉRIFIÉ PAR : *Maryse Hamel*

Maryse Hamel

2007-03-09

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Légende
 ☑ Position et direction des photos
 Figure tirée de l'étude de Genivar, juillet 05

Inspection du 5 décembre 2006

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-12-05

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 005.jpg

Note :

Fossé entre la 640 est et la bretelle C;

Il est relié au ruisseau de Feu en aval;

Balles de foin;



Photo # : 2

Réf. Photo : 010.jpg

Note :

Ponceau #20 sur le ruisseau de Feu;

Balles de foin;

Sens de l'écoulement (flèche);

Photo # : 3

Réf. Photo : 016.jpg

Note :

Ponceau # 20 sur le ruisseau de Feu et
arrivé d'un fossé (flèche);

Bretelle C;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

N/D : 7430-14-01-10561-01

Date : 2006-12-05

Photo # : 4

Note : Ponceau # 20 sur le ruisseau de Feu; Sens d'écoulement (flèche); Apport d'eau par le fossé à gauche sur la photo;



Référence photo : 006 à 009 jpeg

Photographié par : Mylène Bruneau

Page de

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

N/D : 7430-14-01-10561-01

Date : 2006-10-26

Photo # : 5

Note : Bretelle C au sud de l'autoroute 640 est; vue vers l'est; travaux de pavage d'asphalte; Barrière à sédiments (toile et balles de foin);



Référence photo : 011 à 013 jpeg

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-12-05

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 6

Réf. Photo : 017.jpg

Note :

Lien routier;

Remblai plus élevé que la barrière à
sédiments;

Vue vers l'ouest;



Photo # : 7

Réf. Photo : 020.jpg

Note :

Lien routier;

Ponceau # 19 sur le ruisseau de Feu;

Sens de l'écoulement (flèche);

Photo # : 8

Réf. Photo : 021.jpg

Note :

Lien routier;

Ponceau # 19 sur le ruisseau de Feu;

Sens de l'écoulement (flèche);



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-12-05

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 9

Réf. Photo : 022.jpg

Note :

Remblai du pont d'étagement au sud de
l'autoroute 640 est;

Amas de branches encore présentes dans
le milieu humide;



Photo # : 10

Réf. Photo : 028.jpg

Note :

Secteur nord de l'autoroute;

Ponceau # 18 sur le ruisseau de Feu;

Apport d'eau par le fossé à l'est;

Chemin des 40 Arpents démantelé;

Photo # : 11

Réf. Photo : 029.jpg

Note :

Ruisseau de Feu avant son entrée dans le
ponceau #18 sous l'autoroute 640 ouest;

Travaux en rive (flèche jaune) et amas de
sol résiduel du batardeau (flèche rouge);



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

N/D : 7430-14-01-10561-01

Date : 2006-12-05

Photo # : 12

Note : Secteur centre de l'autoroute, partie ouverte du ruisseau de Feu; Traces de machinerie et aucune mesure de mitigation;



Référence photo : 025 à 027 jpeg

Photographié par : Mylène Bruneau

Page de

6 de 7

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

N/D : 7430-14-01-10561-01

Date : 2006-10-26

Photo # : 13

Note : Ponceau # 18 sur le ruisseau de Feu; secteur au nord de l'autoroute 640; les flèches représentent le sens d'écoulement;



Référence photo : 030 à 033 jpeg

Photographié par : Mylène Bruneau

Page de

Nom : Échangeur 640 / CHPLG

Municipalité : Terrebonne (Lachenaie)

Date : 2006-12-05

N/D : 7430-14-01-10561-01

Photo # : 14

Référence photo : 034.jpg

Note :

Chemin des 40 Arpents démantelé;

Matériaux de construction à enlever;

Vue vers l'est;



Photo # : 15

Référence photo : 035.jpg

Note :

Ruisseau de Feu en aval du chantier de
l'échangeur 640, tout près du
boulevard Lucille-Teasdale;

Barrière de captage à sédiments.

Photographié par : Mylène Bruneau

Bruneau, Mylène

De: Bruneau, Mylène

Envoyé: 5 mars 2007 12:35

À: 'Alain Gonthier'

Cc: 'Denis, Carl'; Gauthier Jean-François

Objet: RE : Inspection du 5 décembre 2006-Échangeur 640-Centre hospitalier Pierre Le Gardeur

Bonjour,

En réponse aux courriels, nous vous confirmons que les réponses reçues ainsi que les actions entreprises correspondent bien à nos exigences en ce qui attrait aux correctifs et informations demandées et du délai à respecter. Une inspection est prévue afin de constater les travaux réalisés.

*** Nous vous demandons de porter une **attention particulière** en ce qui concerne le captage des sédiments afin d'éviter la mise en suspension de particules dans le **ruisseau de Feu** lors de la fonte des neiges qui arrive bientôt.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec moi.

De : Mylene.Bruneau@mddep.gouv.qc.ca [mailto:Mylene.Bruneau@mddep.gouv.qc.ca]
Envoyé : 20 décembre 2006 16:02
À : alain.gonthier@cima.ca
Objet : TR : Inspection du 5 décembre 2006-Échangeur 640-Centre hospitalier Pierre Le Gardeur

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

-----Message d'origine-----

De : Bruneau, Mylène
Envoyé : 11 décembre 2006 16:42
À : 53-54
Cc : 'michel.francoeur@gtsoter.com'
Objet : Inspection du 5 décembre 2006-Échangeur 640-Centre hospitalier Pierre Le Gardeur

Bonjour Messieurs,

Suite à l'inspection effectuée le 5 décembre dernier et en partie accompagné de M. Di Maulo, inspecteur pour CIMA+, j'ai constaté qu'il faudrait apporter quelques **modifications avant la fermeture du chantier pour la période hivernale**. Ces dernières concernent le ruisseau de Feu.

Secteur Nord-Chemin 40-Arpents

Tel que mentionné à 53-54, j'avais certaines inquiétudes au niveau du ponceau installé sur le ruisseau de Feu au nord de l'autoroute 640 et le démantèlement du chemin 40-Arpents. (photo 028) Étant donné, que le sol a été remanié de part et d'autres (ch. 40 Arpents) du cours d'eau et que le fossé de gauche apporte beaucoup de sédiments, nous vous demandons d'apporter les correctifs nécessaires. Voici quelques propositions:

- bassin de sédimentation dans le fossé à gauche du ruisseau de Feu (à au moins 10 m du ruisseau),
- balles de foin;
- membrane géotextile retenant les sols du chemin des 40-Arpents près du ruisseau de Feu et rive remaniée du ruisseau.

Centre de l'autoroute 640

En ce qui concerne la portion du ruisseau qui passe au centre de l'autoroute, nous vous demandons de capter les sédiments (balles de foin) apporter par le fossé dans lequel des travaux ont été réalisés. De plus, au printemps, vous aurez à remettre en état les lieux affectés par les travaux. (photo 026)

Sud de l'autoroute 640

J'ai certaines interrogations par rapport à la largeur des deux ponceaux installés sur le ruisseau de Feu? Elles concernent la mesure qui dit qu'on **ne doit pas réduire de plus du tiers la surface d'écoulement du cours d'eau**. Selon mes observations, cette mesure n'est pas respectée. (photos 12 et 21)

Pour plus de détails sur les mesures correctives demandées, n'hésitez pas à me joindre.

Bonne fin de journée

Mylène Bruneau, inspectrice
Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone: (450) 654-4355 poste 256
Télécopieur: (450) 654-6131
mylene.bruneau@mddep.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10561-00 DATE DE RÉDACTION : 2008-03-11
N/INTERVENTION SAGO: 300375411 an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2007-09-21 Arrivée : 11 10
an mois jour H M
INSPECTEUR : Francis Boulanger Départ : 15 10
H M

ACCOMPAGNÉ DE : -

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)
Nouvel échangeur de l'autoroute 640 dans la ville de Terrebonne secteur de Lachenaie. Ville de Terrebonne
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne
J6W 1B5

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM FONCTION TÉLÉPHONE
53-54 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Suivi du certificat d'autorisation délivré pour la réalisation de l'échangeur de l'autoroute 640 vers la montée des pionniers.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette inspection a été réalisée quelques jours avant l'ouverture officielle de l'échangeur, la circulation automobile n'avait donc pas accès aux routes et bretelles aménagées.

En arrivant près du site, j'ai laissé mon véhicule à la pharmacie située devant l'hôpital sur la montée des Pionniers afin de faire l'inspection à pied. À partir de cet endroit, je suis parti vers le viaduc de l'échangeur passant au dessus de l'autoroute 640.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10561-00
N/INTERVENTION SAGO: 300375411

DATE DE RÉDACTION : 2008-03-11
an mois jour

Au bas du viaduc, je remarque que les barrières à sédiments qui étaient disposées de chaque côté des pentes du viaduc lors de la dernière inspection ont été remplacées par de la clôture type "frost" en acier galvanisé. Également, de la pelouse a été installée de chaque côté du viaduc.

Cette dernière paraissait bien tenir en place et saine sur la majorité de la surface. (photos 1,2 et 3)

Par la suite, je me suis dirigé vers la route qui relie la bretelle de sortie de la 640 direction Est au viaduc. En suivant cette route, je suis passé sur le ponton #19 qui permet le passage du chenal principal du ruisseau de Feu vers le sud. Lors de mon passage, le ponton paraissait bloqué. L'eau montait jusqu'à environ 10cm du haut du ponton. (Photo 4)

Pendant que j'observais le ponton, 53-54 est arrivé sur les lieux durant une ronde de surveillance. Je lui ai demandé s'il savait pourquoi le niveau d'eau était si haut dans le chenal.

Il m'a répondu que le cours d'eau est rempli de débris et de branches de bois et il devrait être nettoyé afin de permettre la bonne circulation de l'eau. Je note ses commentaires mais je ne vois rien qui semble bloquer l'eau dans le chenal en aval.

Je me dirige ensuite vers les bretelles d'accès à l'autoroute direction Est. Sur place, je vais voir le ponton #7 qui passe sous les deux voies et permet l'écoulement de la branche #1 du ruisseau de feu. Je constate du côté amont qu'il y a très peu d'eau qui s'écoule dans ce ponton. (Photo #5) Par la suite, je vérifie l'écoulement de l'autre côté du ponton et je constate que le chenal se termine en impasse car il a été remblayé. La branche #1 ne rejoint donc pas la branche principale du ruisseau de feu.

Par la suite, je me suis dirigé vers les bretelles d'accès à l'autoroute 640 direction Est. À cet endroit, aucune anomalie n'a été observée au niveau des aménagements réalisés. Cependant, je remarque que peu d'eau s'écoule dans le chenal du ruisseau de feu passant par le ponton #20. (Photo 6 et 7)

Je suis allé ensuite dans le boisé à l'Est de la bretelle jusqu'à un des emplacements des espèces végétales à statut précaire. Sur place, les rubans de délimitation de la zone protégée étaient toujours en place bien que abîmés. L'état des plantes n'a pu être vérifié étant donné la densité des fougères dans l'espace délimité cependant aucun dommage apparent à l'endroit n'a été constaté. (Photo 8)

Je suis alors retourné à mon véhicule et je me suis dirigé du côté nord de la 640 afin de vérifier les travaux réalisés à cet endroit.

Je suis tout d'abord allé voir l'ancien tronçon du Chemin des 40 arpents qui a été réaménagé en plantation suite au retrait de l'asphalte. Les pousses présentes sur les lieux paraissent souffrir de la chaleur et du manque d'eau bien que des traces permettent de supposer qu'un arrosage a été effectué avant l'inspection. (Photo 9)

J'ai ensuite circulé plusieurs fois en camion afin de voir l'aspect des travaux en général de ce côté de la 640. Puis je me suis arrêté afin d'inspecter l'écoulement du ruisseau de feu. Au moment de l'inspection, le cours d'eau avait un débit faible au niveau du ponton #18, ce dernier circulait en partie dans le fossé bordant l'autoroute. (photo 10)

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Powershot A550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10561-00
N/INTERVENTION SAGO: 300375411

DATE DE RÉDACTION : 2008-03-11
an mois jour

3. CONCLUSION

Aucune déficience majeure n'a été constatée durant l'inspection. Les points les plus préoccupants concernent l'efficacité de l'écoulement de l'eau à travers le système de ponceaux en place et l'écoulement de la branche 1 qui concerne un autre dossier.

L'été 2007 a été relativement sec ce qui explique peut-être les faibles débits constatés dans le chenal du ruisseau de feu à certains endroits.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'effectuer une dernière inspection au printemps 2008 afin de vérifier l'écoulement de l'eau dans le système de ponceaux et dans le chenal du ruisseau de Feu.

Également, je recommande de communiquer avec le/la technicien(ne) qui s'occupe du dossier afin de vérifier la conformité de cette situation étant donné que certains réaménagements ont eu lieu sur cette branche.

5. VÉRIFICATION

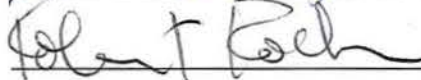
RÉDIGÉ PAR : Francis Boulanger



2008 03 12

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : Robert Rochon



2008 03 12

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Nom : échangeur de la 640

Municipalité : Terrebonne

Date : 21 septembre 2008

N/D : 7430-14-01-10561-00

Photo # : 1

Réf. Photo : 21 septembre 2007 007.jpg

Note : Côté Est du viaduc passant au
dessus de l'autoroute 640.



Photo # : 2

Réf. Photo : 21 septembre 2007
008.jpg

Note : Côté ouest du viaduc passant au
dessus de l'autoroute 640.



Photo # : 3

Réf. Photo : 21 septembre 2007 009.jpg

Note : Clôture située au bas du côté
Ouest du viaduc. La clôture a été installée
à la place de la barrière à sédiments qui
était sur place précédemment.



Nom : échangeur de la 640

Municipalité : Terrebonne

Date : 21 septembre 2008

N/D : 7430-14-01-10561-00

Photo # : 4

Réf. Photo : 21 septembre 2007 010.jpg

Note : Ponceau #19 sur le chenal principal du ruisseau de feu. On remarque que l'eau s'accumule dans cette partie du chenal.



Photo # : 5

Réf. Photo : 21 septembre 2007
011.jpg

Note : Embouchure de la branche #1 du ruisseau de feu, le ponceau sur la photo débouche dans un chenal partiellement remblayé.

Photo # : 6

Réf. Photo : 21 septembre 2007 014.jpg

Note : Vue du chenal en amont du ponceau #20 ou passe le chenal principal du ruisseau de feu.



Nom : échangeur de la 640

Municipalité : Terrebonne

Date : 21 septembre 2008

N/D : 7430-14-01-10561-00

Photo # : 7

Réf. Photo : 21 septembre 2007 016.jpg

Note : Vue du chenal en aval du ponceau #20 ou passe le chenal principal du ruisseau de feu. Ce chenal se situe en amont du ponceau indiqué par la photo #4.



Photo # : 5

Réf. Photo : 21 septembre 2007
017.jpg

Note : Emplacement identifié ou se trouve les espèces à statut précaire identifié au sud de la 640.



Photo # : 6

Réf. Photo : 21 septembre 2007 019.jpg

Note : Ancien tronçon du rang des 40 arpents ou une plantation remplace la route.



Nom : échangeur de la 640

Municipalité : Terrebonne

Date : 21 septembre 2008

N/D : 7430-14-01-10561-00

Photo # : 10

Réf. Photo : 21 septembre 2007 020.jpg

Note : Ponceau #18 passant sous
l'autoroute 640 directions ouest. On
remarque qu'une partie du chenal passe
dans le fossé longeant la 640 et que le
débit est faible.



Photo # :

Réf. Photo : aucune

Note :

Photo # :

Réf. Photo : aucune

Note :



NOTE AU DOSSIER

DATE : 13 mars 2008

NO. DOSSIER : 7430-14-01-10561-00

**OBJET : SUVI DES TRAVAUX DE L'ÉCHANGEUR DE LA 640 À TERREBONNE SECTEUR LACHENAIE.
BRANCHE #1 DU RUISSEAU DE FEU.**

RÉSUMÉ

Suite à mon inspection du 21 septembre 2007 où j'ai constaté que la branche #1 du ruisseau de feu aboutissait dans un chenal remblayé, j'ai consulté la technicienne du CCEQ Maryse Hamel qui s'occupe du suivi de cet aspect du dossier.

Cette dernière m'informe que les travaux de détournement de la branche ne sont pas terminés et que le consultant impliqué lui aurait dit que les travaux seraient terminés au printemps prochain.

Voir dossier : 7450-14-01-10676-00

SIGNATURE :

Francis Boulanger, technicien secteur hydrique